Rapport général

SUR LA

SITUATION DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

dans le Grand-Duché de Luxembourg,

pendant l'année scolaire 1908-1909.

L'enseignement primaire est donné à domicile ou dans les écoles. Les écoles, tant publiques que privées, se subdivisent en écoles gardiennes, écoles primaires proprement dites, écoles primaires supérieures et écoles d'adultes.

Les écoles primaires se trouvent réparties entre six arrondissements d'inspection, qui, par arrêté grand-ducal du 4 septembre 1904, comprennent le ou les cantons de

1er arrondissement: Luxembourg;
2e id. Echternach, Grevenmacher, Remich;
3e id. Esch s. l'Alzette;
4e id. Diekirch, Redange, Vianden;
5e id. Clervaux, Wiltz;
6e id. Capellen, Mersch,

Les lieux de résidence des inspecteurs d'arrondissement sont: Luxembourg, Echternach, Esch, Ettelbruck, Wiltz, Mersch.

Toutes les données du rapport général sont exclusivement fournies par les rapports spéciaux des inspecteurs d'arrondissement.

1er arrondissement. — Luxembourg.

1. Ecoles gardiennes.

a) **Ecoles gardiennes publiques.**

Les écoles gardiennes publiques étaient au nombre de 17.

Localités.	Population. Garçons.	Population. Filles.	Indemnité du personnel.
Hamm: Schleifmühl .	22	19	250 + 9 fr. p. enfant
Hollerich: Bonnevoie	58	40	700 *) 700
— gare. . .	32	36	700
— village . .	32	30	700
Luxembourg: ville haute	16	24	1125
— id.	18	8	850
— id.	13	23	1125
— Clausen . .	20	32	850
— gare. . . .	18	17	1125
— Grund . . .	20	19	1125
— id. . . .	17	29	1125
— Limpertsberg	18	26	1125
— Pfaffenthal .	16	16	1125
— id. .	22	28	1125
Niederanven: Hostert	15	22	(133,75 de rétributions privées)
Rollingergrund . . .	38	40	700
Strassen	25	26	300
		Total . . .	14750

Le personnel des écoles gardiennes se composait de 11 maîtresses laïques et de 7 sœurs.

Les résultats obtenus sont représentés par 3 nos 2, 12 nos 3 et 2 nos 4.

En hiver, les écoles gardiennes de Hostert et de

*) A Bonnevoie, deux maîtresses se trouvaient préposées à la même école.

Strassen étaient remplacées par un ouvroir dirigé par la même sœur.

Les maîtresses de Hollerich et de Rollingergrund ont suivi des cours spéciaux ; celles de Luxembourg, à l'exception de deux, ont subi l'examen prévu par le règlement.

Les locaux, pour l'une des écoles de Luxembourg, laissaient beaucoup à désirer (cette école est délogée cette année-ci), il en était de même pour l'école gardienne de Strassen. Les maîtresses religieuses et la maîtresse de Schleifmuhl jouissaient d'un logement fourni par la commune.

L'organisation de nos écoles gardiennes est loin d'être satisfaisante (il y sera remédié à bref délai).

b) **Écoles gardiennes privées.**

De ce nombre étaient les écoles gardiennes d'Itzig et du Rham, dirigées par des religieuses non diplômées et comptant 70, resp. 55 élèves, âgés de trois à six ans.

2. Écoles primaires proprement dites.

a) **Écoles primaires publiques.**

Les 160 écoles primaires du 1er arrondissement se décomposaient en 69 écoles de garçons, 69 écoles de filles, 11 écoles mixtes ordinaires et 11 écoles mixtes pour commençants. Toutes les écoles de garçons et 10 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs ; les 69 écoles de filles, une école mixte ordinaire et 11 écoles mixtes pour les commençants étaient dirigées par des institutrices. A l'une des écoles de cette dernière catégorie, un instituteur se trouvait temporairement préposé.

Les deux écoles de Pulvermühl sont des écoles mixtes, dont l'une comprend les trois années d'études inférieures, l'autre, les 4 classes supérieures.

Les 160 écoles appartenaient à 44 ressorts scolaires.

Avaient 2	années d'études	. . . 104	écoles
3	»	. . . 7	»
4	»	. . . 25	»
5	»	. . . 24	»

Maisons d'école, salles de classe, places de récréations, lieux d'aisance, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement, matériel de classe, nouvelles constructions.

Les 48 maisons d'école comptaient 158 salles de classe; 2 salles de classe (Hamm et Neudorf) se trouvaient dans des maisons particulières.

9 salles de classe laissaient à désirer:
Ernster, 1 salle, trop petite;
Neudorf, 1 salle, sombre, humide;
Sandweiler, 1 salle (école mixte), trop petite;
Schuttrange, 2 salles, humides, trop petites;
Senningen, 1 salle (garçons), humide;
Strassen, 2 salles, l'une humide, l'autre sombre;
Walferdange, 1 salle (filles), trop petite.

Une place de récréation faisait défaut à Merl (garçons), Munsbach, Oetrange, Syren et Weyler (2 éc.); elle était insuffisante à Cessingen, Heisdorf, Hespérange (éc. mixte), Hostert (3 éc.), Kirchberg (2 éc.), Medingen, Senningen (2 éc.), Schuttrange (2 éc.), Strassen (4 écoles).

L'état des lieux d'aisance était défectueux à Alzingen (2 éc.), Contern, Heisdorf, Hespérange (école mixte), Hostert (3 éc.), Kirchberg (2 éc.), Medingen, Munsbach, Niederanven (2 éc.), Oetrange, Schuttrange (2 éc.), Strassen (4 éc.), Syren.

A Hassel et à Walferdange, on a construit de nouveaux cabinets.

Les jardins scolaires de Hollerich (filles), Munsbach et Steinsel (garçons) donnent lieu à la même observation que l'année passée: ils ne rendent pas tous les services qu'on serait en droit d'en attendre.

A Steinsel, les élèves assistent à certains travaux intéressants et utiles, tel que le greffage etc.

Le mobilier de classe a été complété à plusieurs écoles par l'acquisition de bancs à deux sièges, de tableaux noirs et de pupitres.

Quoique du nouveau matériel d'enseignement, consistant en cartes géographiques, tableaux des poids et mesures, moyens d'enseignement intuitif, collection Gaspar, ait été acquis pour un grand nombre d'écoles, il en manque encore en de nombreux endroits. Le matériel de classe a été régulièrement fourni aux élèves indigents.

Matières d'enseignement.

Le dessin a été enseigné dans la commune de Hamm, la gymnastique l'a été à Luxembourg, par un maître spécial, aux élèves, garçons et filles, du degré supérieur. A un assez grand nombre d'écoles, p. ex. à Eich, Hamm, Niederanven, Rollingergrund, Senningen, on a profité de la récréation pour exécuter des jeux scolaires, exemple qui devrait trouver de nombreuses imitations. A Luxembourg-Grund, l'enseignement manuel a été donné aux garçons du premier degré.

Durée du temps de classe.

Les grandes vacances duraient à

Bertrange du 31 août au 4 octobre;
Contern du 28 août au 5 octobre;
Eich du 25 août au 1er octobre;
Hamm du 18 août au 3 octobre;
Hespérange du 27 août au 5 octobre;
Hollerich du 9 août au 21 septembre;
Luxembourg du 6 août au 21 septembre;
Niederanven du 26 août au 5 octobre;
Rollingergrund du 21 août au 1er octobre;
Sandweiler du 25 août au 5 octobre;
Schuttrange du 28 août au 12 octobre;

Steinsel du 24 août au 5 octobre;
Strassen du 27 août au 5 octobre;
Walferdange du 21 août au 5 octobre;
Weiler du 4 septembre au 8 octobre.

Les vacances de Pâques s'étendaient, comme partout ailleurs, du mercredi avant jusqu'au second lundi après Pâques exclusivement, et le congé hebdomadaire se trouvait partout fixé à l'après-midi de jeudi.

Les heures de classe en hiver variaient entre 8½—11½, 2½—4½; 8½—11, 1½—4; 8½—11½, 1½—4; 8½—11½, 1—4; 8—11, 1½—4; 8½—11, 2—4.
en été entre
8½—11½, 1½—4½; 8½—11, 1½—4½; 8—11, 1½—4; 8—11, 2—4.

Élèves.

	Garçons.	Filles.	Total.
dans l'âge obligatoire. .	3537	3609	7146
au-dessus de l'âge oblig.	69	82	151
au-dessous de l'âge oblig.	113	92	205
Total. . .	3719	3783	7502

Élèves solvables:

	Garçons.	Filles.	Total.
dans l'âge obligatoire. .	3332	3324	6656
au-dessus de l'âge oblig.	51	61	112
au-dessous de l'âge oblig.	69	52	121
Total. . .	3452	3437	6889

Elèves indigents :

	Garçons.	Filles.	Total.
dans l'âge obligatoire. .	205	285	490
au-dessus de l'âge oblig.	18	21	39
au-dessous de l'âge oblig.	44	40	84
Total. . .	267	346	613

La moyenne des élèves par école était, pour l'âge obligatoire, de 7146 : 160 = 44—45 et, sans distinction d'âge, de 7502 : 160 = 46—47.

Avaient :

1— 5 élèves	0	école
6—10 „	0	„
11—20 „	5	écoles
21—30 „	18	„
31—40 „	40	„
41—50 „	53	„
51—60 „	24	„
61—70 „	11	„
71—80 „	9	„

Les écoles avec plus de 70 élèves se trouvaient à

Eich (Dommeldange)	1
„ (Neudorf).	1
Hollerich-gare	2
„ Bonnevoie	3
Rollingergrund.	2

Absences.

Les absences en vertu de l'art. 8 (maladie, impossibilité matérielle, événements de famille) étaient de. . . . . 98461 demi-journées;
celles en vertu de dispenses
(art. 9 et 11) de. . . . . 6871 „
les absences non justifiées de 15298 „
Total. . . 120630 demi-journées.

Liste des absences par communes.

	Elèves de l'âge oblig.	Absences			Moyenne des absences par élève			
		en vertu de l'art 8.	avec permiss.	sans permiss.	en vertu de l'art. 8	avec perm.	sans perm	Total
Bertrange . . .	158	1786	78	113	11,3	0,5	0,7	12,5
Contern.	131	1893	147	31	14,4	1,1	0,3	15,8
Eich.	970	10425	730	6113	10,8	0,7	6,3	17,8
Hamm.	197	2276	94	545	11,6	0,5	2,8	14,9
Hespérange . .	325	4242	460	734	13,	1,4	2,3	16,7
Hollerich. . . .	1722	13201	1628	1730	7,6	0,9	1,	9,5
Luxembourg. .	2216	42981	2437	4850	19,4	1,1	2,2	22,7
Niederanven. .	268	3564	161	54	13,3	0,6	0,2	14,1
Rollingergrund	357	3253	178	493	9,1	0,5	1,4	11,
Sandweiler. . .	142	3394	257	21	23,9	1,8	0,1	25,8
Schuttrange . .	99	1178	7	—	11,8	—	—	4,8
Steinsel.	179	2811	330	271	15,7	1,9	1,5	19,1
Strassen	164	4439	199	317	28,3	1,7	1,9	31,9
Walferdange. .	136	2130	12	21	15,7	—	0,1	15,8
Weiler	82	888	153	—	10,8	1,9	—	12,7
Total. . .	7146	98461	6871	15298	13,8	0,9	2,1	16,8

En 1908—09, les absences justifiées ont diminué de 12312, mais celles sans permission ont augmenté de 7759, d'où il résulte que le total des absences, comparé à celui de l'année précédente, a diminué de 4453 demi-journées.

Au sujet des absences non justifiées, il convient de faire la remarque très importante que 8449, c'est-à-dire plus de la moitié de ces absences sont à mettre sur le compte de 64 élèves, dont la liste pourrait être fournie, et qui ne forment pas même 1 % de la population totale des écoles. Il en résulte

que 99 °/₀ fréquentent l'école tout à fait régulièrement.

Commissions locales. — Sept commissions locales ont visité une fois les écoles, sept autres l'ont fait deux fois et, dans des cas particuliers, même trois fois.

Quatre commissions ont fait rapport à l'inspecteur sur leurs visites.

Une commission n'a pas visité les écoles.

Ont appliqué les articles de la loi sur l'enseignement obligatoire

	article 6	article 7	article 8
Bertrange. . .	1 fois	—	—
Eich	136 „	78	3
Hamm	1 „	—	—
Hollerich . . .	37 „	29	13
Luxembourg .	227 „	41	30
Rollingergrund	18 „	11	1
Strassen. . . .	6 „	3	—
Total. .	426 fois	162	47

Sept commissions locales n'ont pas été dans le cas d'appliquer ces articles; une commission ne fonctionne pour ainsi dire pas.

Par rapport à l'intérêt qu'elles ont porté à la bonne marche des écoles, 10 commissions locales méritaient la note 2 (bien), 5, la note 3 (satisfaisant).

L'âge obligatoire était étendu à 13 ans, pour les garçons et les filles, à Eich et à Hamm, à Luxembourg pour les garçons et à Walferdange à 12½ également pour les garçons.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant se composait de 80 instituteurs, 48 institutrices laïques et 34 institutrices religieuses, les membres suppléants de Luxembourg compris.

Des mutations ont eu lieu dans le personnel
par suite de déplacements 3
„ „ de retraite 4
„ „ de décès 2
pour avoir quitté la carrière . . . 1
10

Cinq membres ont été remplacés temporairement pour cause de maladie.

Brevet de capacité.

Etaient en possession d'un brevet de

	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
1er rang	9	10	1	20
2e „	39	27	6	72
3e „	22	9	15	46
4r „	10	2	12	24
	80	48	34	162 *)

Pour les capacités pratiques, ont obtenu

	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
la note 1 (très bien)	4	2	1	7
„ 2 (bien)	34	23	24	81
„ 3 (satisfais.)	39	21	9	69
„ 4 (insuffis.)	2	1	„	3
	79	47	34	160

*) L'instituteur et l'institutrice suppléants de Luxembourg compris.

Pour *le résultat général de leurs écoles :*

	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
N° 1 (très bien)	4	2	1	7
N° 2 (bien)	34	25	26	85
N° 3 (satisfaisant)	39	19	7	65
N° 4 (insuffisant)	2	1	„	3
	79	47	34	160

Conduite.	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
N° 2	78	46	34	158
N° 3	1	„	„	1
N° 4	„	1	„	1
	79	47	34	160

Les membres suppléants de Luxembourg ne sont pas compris dans ces chiffres.

Ancienneté de service.

Avaient — années de service

	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
1 — 5	8	8	4	20
6 — 10	10	9	9	28
11 — 15	19	7	4	30
16 — 20	13	5	3	21
21 — 25	13	10	2	25
26 — 30	10	3	3	16
31 — 35	5	5	3	13
36 — 40	1	1	5	7
41 — 45	1	„	„	1
46 — 50	„	„	1	1
	80	48	34	162

En traitements communaux

les 80 instituteurs recevaient 155730 fr. ou, en moyenne, 1946 fr.;

les 48 institutrices laïques 71569 fr. ou, en moyenne, 1491 fr.;

les 34 institutrices religieuses 25562 fr. ou, en moyenne, 752 fr.

Suppléments de traitement.

73 instituteurs avaient 31825 fr.

43 institutrices laïques 13012,50 fr.

7 instituteurs et 5 institutrices laïques n'avaient pas de supplément de traitement.

Primes de brevet :

	Instituteurs.	Institutrices laïques.	Institutrices religieuses.	Total.
1er rang.	9=1350 fr.	10=1500 fr.	1= 150 fr.	3000
2e „	39=3900 „	27=2700 „	6= 600 „	7200
3e „	22=1100 „	9= 450 „	15= 750 „	2300
	70=6350 fr.	46=4650 fr.	22 =1500 fr.	12500

10 instituteurs, 2 institutrices laïques et 12 institutrices religieuses n'avaient pas de prime de brevet.

Indemnités de logement.

64 instituteurs touchaient de ce chef la somme de. . . . . 29575 fr.
40 institutrices laïques. . . . . 14150 „
3 institutrices religieuses . . . . . 360 „

Total. . . 44085 fr.

Total des revenus.

	Instituteurs.	Institutrices laïques.	Institutrices religieuses.	Total.
Traitements communaux	155730	71569	25562	252861
Suppléments de traitement	31825	13012,50	—	44837,50
Primes de brevet	6350	4650	1500	12500
Indemnités de logement	29575	14150	360	44085
	223480	103381,50	27422	354283,50

Le traitement moyen, l'indemnité de logement non comprise, était pour les instituteurs de 2424, pour les institutrices laïques de 1859 et pour les institutrices religieuses de 796 fr.

Relevé synoptique des traitements que percevait le personnel enseignant, les suppléments et les primes de brevet compris.

Montant.	Instituteurs.	Institutrices laïques.	Institutrices religieuses	Total.
700 fr.	"	"	8	8
800	"	"	20	20
900	"	"	6	6
1000	"	3	"	3
1100	"	1	"	1
1200	2	1	"	3
1300	2	1	"	3
1400	1	7	"	8
1500	1	6	"	7
1600	6	"	"	6
1700	1	6	"	7
1800	5	4	"	9
1900	2	3	"	5
2000	6	1	"	7
2100	6	1	"	7

Montant.	Instituteurs.	Institutrices laïques.	Institutrices religieuses	Total.
2200	7	2	„	9
2300	3	4	„	7
2400	5	1	„	6
2500	5	1	„	6
2600	2	4	„	6
2700	4	2	„	6
2800	4		„	4
2900	3		„	3
3000	2		„	2
3100	2		„	2
3200	1		„	1
3300	„		„	„
3400	3		„	3
3500	4		„	4
3600	3		„	3
	80	48	34	160

Logements.

16 instituteurs, 8 institutrices laïques et 31 institutrices religieuses avaient des logements fournis par la commune; les 31 religieuses occupaient 11 logements: le total des logements fournis par la commune était donc de 35.

Ces logements comprenaient (outre la cuisine):

	Instituteurs.	Institutrices laïques.	Institutrices religieuses.	Total.
2 pièces . .	1 (Medingen)	1 (Hassel)	„	2
3 „ . . .	11	6	4	21
4 „ . . .	1	1	2	4
5 „ et plus	3	„	5	8
	16	8	11	35

Les logements de Hassel, Medingen, Schuttrange et Walferdange laissaient beaucoup à désirer; les logements de Fentange et de Niederanven sont trop petits et malsains: les instituteurs reçoivent l'indemnité fixée par la loi. A Rollingergrund, un logement est trop petit: le titulaire occupe le logement et reçoit en outre une indemnité de 200 fr.; à Contern, l'instituteur occupe une partie du logement et touche une indemnité de 150 fr.

La distribution des prix prescrite par la loi a eu lieu partout.

La caisse d'épargne se trouvait introduite à 78 écoles du 1er arrondissement. 982 élèves ont versé la somme de 28746,80 fr.

La conférence d'arrondissement a eu lieu à Luxembourg, le 31 décembre 1908.

b) **Écoles primaires privées.**

L'école de l'orphelinat d'Itzig, dirigée par une religieuse diplômée, comptait 40 élèves (filles), dont 38 de l'âge obligatoire. L'installation de cette école était assez bonne, et les résultats y obtenus, satisfaisants.

Il y a en outre, dans le 1er arrondissement, 3 écoles primaires, organisées et entretenues par l'État.

1. L'école d'application annexée à l'école normale; elle se trouve sous la surveillance du comité permanent;

2. l'école d'éducation et d'apprentissage au Grund, laquelle est surveillée par une commission spéciale;

3. l'école de l'orphelinat du Rham, placée sous l'inspection ordinaire, comptait 135 élèves (83+52), répartis en 5 classes, dont les 3 inférieures sont mixtes, et les deux supérieures, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles, sont des classes parallèles. Les 5 classes sont dirigées par deux institutrices laïques et trois religieuses, toutes diplômées. L'aménagement en est approprié aux besoins, et les résultats obtenus sont satisfaisants.

3. Écoles primaires supérieures.

a) Écoles primaires supérieures publiques.

Le 1er arrondissement comptait 3 écoles primaires supérieures pour garçons : à Hollerich-gare, Luxembourg et Weimerskirch ; 3 aussi pour jeunes filles : à Eich, Hollerich-gare et Luxembourg. Chacune de ces écoles se composait de deux divisions, à l'exception de l'école primaire supérieure pour jeunes filles de Luxembourg, qui en comptait trois ; les deux divisions inférieures de cette dernière comprenaient deux classes parallèles. Outre les matières prévues par la loi, on enseignait l'anglais et la dactylographie aux écoles de jeunes filles de Hollerich et de Luxembourg.

Les jours de congé et les heures de classe étaient les mêmes qu'aux écoles primaires, sauf qu'à Eich, Hollerich et Weimerskirch toute la journée du jeudi était libre et qu'à Luxembourg, l'école primaire supérieure des jeunes filles avait deux demi-journées de congé par semaine.

Les salles de classe et l'aménagement des locaux répondaient à leur but, à l'exception des salles de classe de Luxembourg (filles), qui laissaient beaucoup à désirer.

Nombre des élèves :

garçons :	Hollerich :	34	filles :	Eich :	24
	Luxembourg :	32		Hollerich :	32
	Weimerskirch :	28		Luxembourg :	115
		94			171

Sur les 265 élèves, 55 garçons et 16 filles étaient de l'âge obligatoire ; 2 garçons et 11 filles étaient indigents.

Brevet, capacités pratiques et résultats obtenus. Les trois instituteurs et trois institutrices religieuses possédaient un brevet de 1er rang ; cinq institutrices religieuses, un brevet de 2e rang ; une institutrice religieuse possédait un brevet de 3e rang.

Tous les membres du personnel enseignant ont eu, pour les capacités pratiques et pour les résultats obtenus, la note 2. A Luxembourg, une institutrice religieuse était chargée de la seule direction de l'établissement.

A Eich, la religieuse est en possession d'un logement fourni par la commune ; la religieuse de Hollerich reçoit une indemnité de logement de 300 frs.; pour les instituteurs, cette indemnité est de 500 frs.

Traitements du personnel des écoles primaires supérieures publiques.

	Instituteurs	Institutrices.	Total.
Traitements communaux .	7950	7500	15450
Suppléments de traitement.	1500	—	1500
Primes de brevet	450	1000	1450
	9900	8500	18400
Indemnité de logement pour trois instituteurs et une institutrice.	1500	300	1800
	11400	8800	20200

A Hollerich et Luxembourg, l'indemnité des ecclésiastiques chargés d'enseigner la doctrine chrétienne était de 150 fr. pour chacune des deux écoles, à Eich, elle était de 100 fr., ce qui donne, pour la dépense totale, la somme de 20200 + 800 = 21000 fr.

b) **Ecoles primaires supérieures privées.**

1° Le pensionnat de Ste Sophie de Luxembourg comprenait:

un cours supérieur, divisé en 4 sections, avec . . . . . 18 élèves;
des cours de perfectionnement avec . 3 „
un cours de ménage avec . . . . . 12 „
des cours pour la préparation aux brevets français avec . . . . . 14 „
un cours de commerce avec . . . . 3 „

4 classes primaires supérieures avec .	70	élèves
6 classes primaires odinaires avec . .	51	„
une école gardienne avec	2	„

En tout 173 élèves, dont 44 de l'âge obligatoire, 153 élèves luxembourgeoises et 20 étrangères.

Le pensionnat était dirigé par 22 maîtresses, dont 13 sont du pays, 4 françaises, 3 allemandes et 2 anglaises.

Une religieuse possédait le brevet luxembourgeois de 1er rang, 2 de 2e rang, 4 de 3e rang, 1 de 4e rang; 2 religieuses étaient en possession du brevet de maîtresse d'ouvrage, 3 du brevet supérieur français, 6 du brevet français simple, 2 d'un brevet allemand et 1 d'un brevet anglais.

Deux autres sœurs, sans brevet, étaient chargées des travaux à l'aiguille; un professeur était chargé des cours de mathématiques et de sciences naturelles aux classes supérieures; la peinture y était également enseignée par un professeur.

2° Le pensionnat St Joseph au Limpertsberg comprenait:

une école de ménage avec .	23	élèves;
un cours spécial avec . . .	10	„
5 classes ordinaires avec . .	81	„

Sur ces 114 élèves, 69 étaient luxembourgeoises, les autres étrangères; 15 étaient de l'âge obligatoire, 99 au-dessus de cet âge.

A la tête du pensionnat se trouvaient 15 maîtresses, dont 2 possédaient le brevet luxembourgeois de 3e resp. 4e rang, une le brevet français supérieur, les autres, le brevet français élémentaire; un professeur était chargé du cours d'anglais.

Aux deux pensionnats on enseignait, outre les branches réglementaires, l'anglais, la musique, la peinture, la gymnastique et, à Ste Sophie, encore l'italien, les arts décoratifs, la sténographie et la dactylographie.

Les locaux pourraient être plus spacieux, le mobilier et le matériel d'enseignement répondent assez bien à leur destination. Les résultats obtenus ont été très satisfaisants.

4. Écoles d'adultes.

a) Écoles d'adultes publiques

Le 1er arrondissement comptait en 1908—1909
65 écoles de garçons avec 810 élèves,
52 écoles de filles avec 1049 „
en tout 117 écoles avec 1859 élèves.

176 filles étaient de l'âge obligatoire et suivaient le cours de couture des écoles primaires ordinaires.

Les 65 écoles de garçons se trouvaient établies dans 39 localités, les 52 de jeunes filles, dans 31 localités.

Avaient moins de 10 élèves 20 + 6 = 26 écoles,
avaient 10—20 „ 39 + 26 = 65 „
avaient 20 élèves et plus 6 + 20 = 26 „

La fréquentation des écoles d'adultes était obligatoire pour les garçons dans les communes de Contern, Hollerich et Luxembourg; pour les garçons et les filles, dans la commune de Hamm. La fréquentation, assez régulière dans les communes rurales, laissait surtout à désirer dans les communes d'Eich et de Luxembourg.

Durée de l'enseignement.

Ecoles de garçons.

Durée par mois.	1 leçon.	2 leçons.	3 leçons	Écoles.
	par semaine.			
4 à 4½ . . .	„	13	3	16
5 à 5½ . . .	1	6	4	11
6 à 6½ . . .	„	18	5	23
7 à 7½ . . .	„	5	„	5
8 à 8½ . . .	„	2	„	2
9 et plus . .	„	8	„	8
Total . .	1	52	12	65

Ecoles de filles.

Durée par mois.	1 leçon	2 leçons	4 leçons.	Écoles.
5	9	8	„	17
6	10	6	3	19
7	„	„	„	„
8	„	„	„	„
9	12	»	4	16
Total . .	31	14	7	52

Matières d'enseignement.

Écoles de garçons.

1 branche : le français. . . . . 1 école.
1 branche : le dessin . . . . . 22 écoles.
3 branches : allemand, calcul, tenue des livres 31 „
4 branches : allemand, français, calcul, tenue des livres . . . . . 11 „
Total . . . 65 écoles.

Écoles de filles.

1 branche : travaux à l'aiguille . . . 18 écoles.
1 branche : repassage . . . . . 6 „
4 branches : allemand, français, calcul, travaux à l'aiguille . . . . . 21 „
5 branches : allemand, français, calcul, travaux à l'aiguille, tenue des livres . 7 „
Total . . . 52 écoles.

Résultats obtenus.

Écoles des	Garçons.	Filles.	Total.
Note 1	2	4	6
2	49	44	93
3	14	4	18
	65	52	117

Des distributions de prix ont eu lieu dans les communes de Hamm, Hollerich et Luxembourg.

La Caisse d'épargne se trouvait introduite dans 5 localités, où 41 élèves ont versé la somme de 1007,35 fr.

Personnel enseignant. A Contern, Ernster, Heisdorf, Medingen, Moutfort, Oetrange, Syren et Weiler, les écoles de filles étaient dirigées par des personnes n'appartenant pas au personnel enseignant des écoles primaires.

A Bertrange, Bonnevoie, Hollerich, Hostert, Walferdange les ouvroirs étaient dirigés par des religieuses ayant un brevet spécial pour l'enseignement des travaux à l'aiguille.

Indemnités payées au personnel:

a) subsides de l'Etat	15126
b) sommes ajoutées par les communes.	5831
Total. . .	20957 frs.

	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
Recevaient:			
moins de 100 fr. . . .	6	10	16
100—150 fr.	22	30	52
150—200 fr.	7	4	11
200 fr. et plus.	30	8	38
	65	52	117

Bibliothèques populaires.

Les 28 bibliothèques du 1er arrondissement possédaient 3991 volumes; aucune bibliothèque n'avait moins de 20 volumes.

Avaient 20 - 50 volumes . . . . . 10 bibliothèques
50 et plus. . . . . 18 „

La bibliothèque de Hollerich renfermait à elle seule 2100 volumes et comptait 2935 lecteurs. Il restait donc pour toutes les autres bibliothèques

ensemble 3991—2100 = 1891 volumes et 4109—2935 = 1174 lecteurs, dont 1001 élèves et 173 autres personnes.

b) **Écoles d'adultes privées.**

Écoles de garçons. — 1. „Le Gesellenverein", du 1er octobre au commencement d'août, 5 fois par semaine, de 8 - 9½ du soir. Un cours de dessin y était organisé pour les jeunes gens qui ne sont pas de la ville et se tenait le dimanche de 1 à 3 heures. Au Gesellenverein, on enseignait l'allemand, le français, le calcul, la tenue des livres et le dessin.

2. L'école du dimanche de la Sodalité, du 1er octobre au mois d'août, les dimanches de 4 - 6 heures. On y enseignait la religion, l'allemand, le français, le calcul et la tenue des livres. Les élèves versaient chaque fois au moins 10 centimes dans la Caisse d'épargne.

3. L'école de l'établissement Mercier pour les jeunes gens qui y travaillent. Elle se tenait 2 fois par semaine, de 5—7 heures, pendant 7—8 mois de l'année. Y étaient enseignés l'allemand, le français et le calcul.

Écoles de filles. — 1. Écoles du dimanche.

a) L'école du dimanche à Luxembourg, du 1er octobre au 1er juillet. L'école se composait de 8 classes, dont 2 dans la ville haute et 2 dans chaque faubourg. Des dames et des institutrices de la ville y enseignaient l'allemand, le français, le calcul et le chant.

b) L'école du dimanche de Dommeldange (hôpital), enseignait l'allemand, le français et le calcul. Dirigée par des religieuses, elle durait 10 mois et se tenait le dimanche de 4—6 heures.

c) Celle de Rollingergrund, de même durée que la précédente et également dirigée par des sœurs, avait le même programme, renforcé par le chant.

2. Les écoles ouvrières de Dommeldange et de

Rollingergrund, dirigées par des sœurs, duraient toutes les deux pendant 10 mois de l'année.

3. *a)* L'école ménagère, dirigée par Mlle Neuman; on y a organisé également des cours du soir pour les jeunes filles qui sont autrement occupées pendant la journée.

b) L'école ménagère et ouvrière des jeunes économes, dirigée par des sœurs. Les cours y duraient 10 mois et se faisaient tous les jours de la semaine.

c) L'école ménagère attachée au pensionnat de Ste Sophie, dirigée par les sœurs de la maison.

d) Le pensionnat ménager de Dommeldange, dirigé par des sœurs.

e) L'école ménagère agricole de Hollerich-gare, dirigée par des religieuses.

f) L'école ouvrière et ménagère attachée à l'orphelinat d'Itzig, dirigée par les sœurs de cet établissement.

g) L'école ménagère et professionnelle attachée au pensionnat St Joseph.

h) L'école ménagère, dirigée par les religieuses de Rollingergrund.

Cette dernière durait de Pâques à la fin de l'année scolaire; les autres étaient ouvertes pendant toute l'année.

2e Arrondissement: Echternach, Grevenmacher, Remich.

1. — Écoles gardiennes.

a) **Écoles gardiennes publiques.**

Elles étaient au nombre de trois:

	Nombre des élèves		Indemnités du personnel.
	garçons.	filles.	
Grevenmacher. . .	37	38	650
Mertert	14	15	300
Remich	34	38	625
Total. . .	85	91	1575

L'école gardienne de Grevenmacher, installée dans une salle communale, était dirigée par une sœur sans brevet qui jouissait du logement fourni à la communauté. La commune percevait un minerval, qui, selon la situation de fortune des parents, variait entre 5, 10, 15 et 20 fr.

L'école gardienne de Mertert se tenait en été seulement et se trouvait installée dans la maison d'école des filles. La sœur, non diplômée, logeait chez les autres religieuses.

L'école gardienne de Remich se trouvait sous la direction d'une religieuse diplômée, logée chez les autres sœurs de la communauté. Les parents solvables payaient par mois et par enfant 1 fr., resp. 0.75, 0.50, 0.30 et les forains, 2.50 fr.

Pour les résultats obtenus, deux de ces écoles ont eu la note bien, l'autre, une note satisfaisante.

b) **Écoles gardiennes privées.**

Celles-ci étaient au nombre de 5, dirigées par des religieuses et fréquentées par 159 + 156 = 315 élèves. Elles se trouvaient établies à Beaufort, Dalheim, Echternach, Junglinster et Wormeldange. La sœur d'Echternach était en possession d'un diplôme, les autres n'en avaient pas. Les résultats obtenus ont été satisfaisants; à une école, très satisfaisants.

2. Écoles primaires proprement dites.

a) Écoles primaires publiques.

Le nombre des écoles primaires publiques était de 151, dont 47 écoles de garçons, 48 de filles, 49 mixtes ordinaires, 7 mixtes pour les commençants.

Au mois de janvier 1909, les deux écoles mixtes de Wecker ont été transformées en école de garçons et école de filles; une nouvelle école mixte a été créée à Rosport.

Les écoles de garçons et 34 écolcs mixtes ordinaires ont été dirigées par des instituteurs;

Les écoles de filles, 15 écoles mixtes ordinaires et 7 écoles mixtes pour commençants ont été dirigées par des institutrices.

Avaient années d'étude:

1 : 10 écoles; 2 : 20 écoles; 3 : 12 écoles; 4 : 12 écoles; 6 : 97 écoles.

Les 151 écoles appartenaient à 86 ressorts scolaires.

Les écoles mixtes ordinaires dirigées par des institutrices avaient en moyenne 20 élèves, à l'une de ces écoles cependant, le nombre des élèves s'élevait à 46 (Boudler).

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisance, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement, matériel de classe, nouvelles constructions.

Les 98 maisons d'école comptaient 151 salles de classe, dont 102 étaient en bon état, 36 en état satisfaisant, 13 en mauvais état ou impropres à leur destination. Ces dernières se trouvaient à Dickweiler, Grevenmacher, Imbringen, Manternach, Niederdonven*, Osweiler, Rippig, Rosport*, Stadtbredimus*.

Dans beaucoup de communes, l'entretien de la propreté des classes laissait fort à désirer, et le nettoyage des salles de classe, contrairement à toutes les prescriptions, était, trop souvent encore, exécuté par les enfants mêmes, comme p. ex. à Ahn, Beidweiler, Boudler, Burmerange, Eschweiler, Gonderange, Herborn, Oberdonven, Rodenbourg.

Il y avait encore 6 maisons d'école sans place de récréation; d'autres étaient insuffisantes ou mal entretenues: les places de récréation d'Erpeldange et de Rippig surtout exigent une amélioration générale.

*) Voir plus loin aux nouvelles constructions.

La propreté des lieux d'aisance laissait beaucoup à désirer, par suite du fait que de nombreuses communes payent très médiocrement les personnes chargées du maintien de la propreté. Il arrive même que les cabinets ne soient pas nettoyés une seule fois par an, comme c'était le cas à Greiveldange, (école de filles), Herborn, Lenningen, Remerschen, (école de garçons) et Schwebsingen. Les cabinets étaient lavés par les enfants eux-mêmes à Ahn, Altwies, Bech, Beidweiler, Berdorf, Beyren, Boudler, Bourglinster, Christnach, Consdorf, Eisenborn, Elvange, Eschweiler, Flaxweiler, Gonderange, Graulinster, Hemsthal, Manternach, Oberdonven, Osweiler, Rippig, Rodenbourg, Rolling-Assel, Scheidgen, Wecker et Wellenstein.

Les lieux d'aisance n'étaient pas séparés pour les sexes à Niederdonven et Waldbillig; ils manquaient complètement à Stadtbredimus (garçons).

Le mobilier de classe a été complété ou renouvelé à différentes écoles par l'acquisition de bancs à deux ou trois sièges, de tableaux noirs et d'encriers.

Le matériel d'enseignement a été, à 13 écoles, augmenté de cartes murales, de la collection Gaspar, de tableaux pour l'enseignement de l'histoire naturelle, de moyens d'enseignement intuitif, de bouliers compteurs et de machines à lire.

Dans le courant de 1908—1909, de nouvelles maisons d'école ont été construites à Niederdonven et à Rosport.

Le logement de l'instituteur de Canach a été agrandi, et celui de l'instituteur de Berdorf, aménagé.

De grosses réparations ont été exécutées aux maisons d'école de Berbourg, Beyren, Grevenmacher, Haller et Schengen, aux salles de classe d'Alt-

linster, Olingen et Schengen, aux cabinets de Berdorf, Haller, Herborn, Osweiler et Schengen.

De nouvelles maisons d'école sont en voie de construction à Bollendorferbruck et à Stadtbredimus (garçons).

La plupart des communes se montrent assez généreuses à l'égard des enfants indigents; d'autres n'ont alloué de ce chef que la somme de 1,70 à 2,50 fr. par élève.

Un jardin scolaire se trouvait attaché à l'école mixte de Mœrsdorf, des musées scolaires existaient à Dillingen, Grevenmacher (éc. pr. sup.), Mœrsdorf et Stadtbredimus.

Durée du temps de classe.

Dans la plupart des communes, l'année scolaire commençait le 5 octobre pour finir le 28 août; peu de communes se sont strictement conformées à l'art. 29 de la loi scolaire. Le congé hebdomadaire était partout fixé à l'après-midi du jeudi.

A cause des vendanges, les écoles de 15 communes chômaient pendant 2 à 19 jours: Bous, Burmerange, Flaxweiler, pour les sections de Nieder- et Oberdonven, Grevenmacher, Lenningen, Manternach, Mompach (section de Mœrsdorf), Mondorf-les-Bains, Remerschen, Remich, Rosport (section de Girst), Stadtbredimus, Waldbredimus, Wellenstein et Wormeldange.

Dans la plupart des écoles, les heures de classe étaient fixées en hiver de 8½—11½, 1½—4½; en été, de 8—11, 1½—4½; ou encore de 8—11, 1½—4, ou bien de 8—11, 2—4; ou bien de 9—12, 2—4½; ou enfin de 8—11, 1—4.

Matières d'enseignement. Outre les branches prévues par la loi, les premiers éléments du dessin et de petites notions de tenue des livres ont été enseignés à Grevenmacher, 1er degré des garçons, et à l'école de Mœrsdorf.

Élèves.

	Garçons.	Filles.	Total.
Elèves de l'âge obligatoire	2685	2550	5235
Au-dessus de l'âge obligatoire	53	46	99
Au-dessous de l'âge obligatoire	50	38	88
	2788	2634	5422

	Garçons.	Filles.	Total.
Élèves solvables dans l'âge obligatoire . . .	2358	2290	4648
Élèves indigents dans l'âge obligatoire . . .	327	260	587

La moyenne du nombre d'élèves par école était de 36. Il y avait 3 écoles avec moins de 10 élèves: Dickweiler (7), Mompach (9) et Munschecker (9); l'école des filles du 2e degré de Grevenmacher comptait 71 élèves.

Absences.

Le total des absences s'élevait à 95512 demi-journées, dont 91593 absences justifiées et 3919 non justifiées.

Sur l'année précédente, les absences justifiées ont augmenté de 10473, et les absences sans permission ont diminué de 562 demi-journées, de sorte que le total des absences l'emporte de 9911 sur l'année 1907 à 1908.

Un grand nombre des absences justifiées sont dues à des motifs de maladie, en vertu desquels les écoles énumérées ci après avaient été temporairement fermées: Ahn, Bech-Kleinmacher, Bous, Breidweiler, Consdorf, Erpeldange, Greiveldange (g.), Niederdonven, Olingen, Remerschen (g.), Remich (g.

III), Roodt, Rolling-Assel, Stadtbredimus, Wecker (f.) et Wellenstein (f.).

Liste des absences par commune.

	Élèves de l'âge oblig.	ABSENCES en vertu de l'art. 8.	avec perm.	sans perm.	Moyenne des absences par élève. en vertu de l'art. 8.	avec perm.	sans perm.	Total de la moyenne.
Bech	157	2634	323	11	16,7	2,0	„	16,9
Beaufort . .	202	3879	258	77	19,2	1,2	0,3	20,7
Berdorf. . .	95	564	44	„	5,9	0,4	„	6,3
Betzdorf . .	230	5118	338	36	22,2	1,4	0,1	23,7
Biwer . . .	169	3368	171	27	19,9	1,0	0,1	20,1
Bous. . . .	153	2382	76	1	15,5	0,4	„	15,9
Burmerange .	63	499	96	8	7,9	1,5	0,1	9,5
Consdorf . .	214	7640	123	151	35,7	0,5	0,7	36,9
Dalheim . .	175	2618	305	172	14,9	1,7	0,9	16,5
Echternach .	355	5530	176	147	15,5	0,4	0,4	16,3
Flaxweiler. .	271	3987	332	63	14,7	1,2	0,2	16,1
Grevenmacher	372	6355	714	2004	17,1	1,9	5,3	24,3
Junglinster .	312	4817	418	216	15,4	1,3	0,6	17,3
Lenningen. .	159	1569	31	21	9,8	0,1	0,1	10,0
Manternaeh .	182	1739	403	24	9,5	2,2	0,1	11,8
Mertert. . .	378	5894	192	333	15,6	0,5	0,8	16,9
Mompach . .	131	1892	120	7	14,4	0,9	„	15,3
Mondorf . .	167	2098	88	8	12,2	0,5	„	12,7
Remerschen .	154	2862	285	17	18,5	1,8	0,1	20,4
Remich . . .	189	3949	280	372	20,8	1,4	1,9	23,1
Rodenbourg .	118	868	66	5	7,3	0,5	„	7,8
Rosport. . .	304	4798	346	20	15,7	1,1	„	16,8
Stadtbredimus	142	2383	31	93	16,7	0,2	0,6	17,5
Waldbillig. .	151	2368	206	2	15,6	1,3	„	16,9
Waldbredimus	65	568	39	21	8,7	0,6	0,3	9,6
Wellenstein .	150	1870	125	47	12,4	0,8	0,3	13,5
Wormeldange	277	3611	147	36	13,0	0,5	0,1	13,9
	5235	85860	5733	3919	16,4	1,0	0,7	18,1

Commissions locales.

16 des 27 commissions locales ont visité une fois les écoles, 2 les ont visitées deux fois, 6 ont fait rapport sur ces visites; 9 n'ont pas visité les écoles.

Ont appliqué les art. 6, 7 et 8, les commissions locales suivantes:

	Art. 6.	Art. 7.	Art. 8.	Cas négligés.
Beaufort . . .	2 fois.	—	—	2
Betzdorf . . .	1 „	—	—	—
Biwer	—	—	—	1
Consdorf . . .	1 „	—	—	5
Dalheim . . .	4 „	1	1	—
Echternach . .	4 „	1	1	—
Flaxweiler . .	—	—	—	2
Grevenmacher .	46 „	44	43	—
Junglinster . .	3 „	3	—	1
Lenningen . .	—	—	—	1
Mertert. . . .	5 „	6	6	2
Mondorf-les-B.	—	—	—	2
Remerschen . .	—	—	—	1
Remich. . . .	9 „	3	3	3
Stadtbredimus .	8 „	—	—	1
Waldbredimus .	1 „	—	—	—
Wellenstein . .	—	—	—	3
Wormeldange. .	2 „	—	—	1
	86 fois.	58	54	25

9 commissions locales n'ont pas été dans le cas de devoir appliquer les articles en question.

L'intérêt porté à la bonne marche des écoles était grand de la part de 7 commissions, satisfaisant pour 18 et laissait à désirer par les deux restantes.

L'âge obligatoire était étendu d'un semestre dans les communes de Betzdorf, Junglinster et Stadtbredimus. Les villes de Grevenmacher et de Remich l'avaient étendu à 13 ans accomplis, et la commune

de Flaxweiler se chargeait des rétributions scolaires revenant au personnel enseignant pour les élèves qui continuaient à aller à l'école après l'âge de 12 ans.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant du 2e arrondissement se composait de

81 instituteurs
52 institutrices laïques
18 institutrices religieuses
Total . . 151

Des mutations dans le personnel ont eu lieu par suite
de déplacement 10
décès 2
retraite 2

Six titulaires étaient temporairement remplacés pour cause de maladie ; pour le même motif, plusieurs écoles chômaient pendant quelques jours.

Brevet de capacité.

Avaient un brevet de	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1er rang	"	"	"	"
2e "	22	11	5	38
3e "	33	20	8	61
4e "	26	21	5	52
Total . .	81	52	18	151

Capacités pratiques.

Avaient la note	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
No 1	1	3	3	7
" 2	48	31	14	93
" 3	30	17	1	48
" 4	2	"	"	2
" 5	"	1	"	1
Total . .	81	52	18	151

Résultat général.

Avaient la note	Instituteurs	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
N° 1	„	1	„	1
„ 2	27	25	15	67
„ 3	43	22	3	68
„ 4	11	3	„	14
„ 5	„	1	„	1
Total . .	81	52	18	151

Conduite.

Avaient la note	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
2	72	51	18	141
3	9	1	„	10
Total . .	81	52	18	151

Ancienneté de service.

Années de service	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1— 5	13	14	„	27
6—10	14	5	4	23
11—15	5	4	6	15
16—20	12	7	1	20
21—25	9	8	1	18
26—30	12	1	4	17
31—35	10	3	1	14
36—40	5	8	1	14
41—45	„	2	„	2
46—50	1	„	„	1
Total . .	81	52	18	151

Traitements communaux.

En traitements communaux . . 81 instituteurs recevaient 112303 fr.
52 institutrices laïques 56863 „
18 institutrices religieuses 13613 „
Total. . . 182779 fr.

La moyenne d'un traitement communal d'instituteur était de. . . . . 1386,46 fr.

La moyenne d'un traitement communal d'institutrice laïque était de. . . . . 1093,52 „

La moyenne d'un traitement communal d'institutrice religieuse était de . . . . 756,28 „

Suppléments de traitement.

68 instituteurs et 39 institutrices laïques touchaient comme suppléments de traitement la somme de 32600 + 15000 = 47600 fr. et une majoration des suppléments de 7421,87 fr.

13 instituteurs et 13 institutrices laïques n'avaient pas encore droit au supplément de traitement.

Primes de brevet.

Rang de brevet.	Prime.	Instituteurs		Institutrices		Total.
		Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	
1	150	„	„	„	„	„
2	100	22	2200	16	1600	3800
3	50	33	1650	29	1450	3100
		55	3850	45	3050	6900

Indemnités de logement.

52 instituteurs et 18 institutrices laïques touchaient en indemnités de logement la somme de 15225 + 3950 = 19175 fr.

La moyenne du revenu total (indemnité de logement comprise) était pour l'instituteur de 2084, pour

l'institutrice laïque de 1549, pour l'institutrice religieuse de 806 fr. Sans indemnité de logement, cette moyenne s'élevait pour l'instituteur à 1896 et pour l'institutrice laïque à 1473 fr.

Total des dépenses:

	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
Traitements communaux . . .	112303	56863	13613	182179
Suppléments de traitement . .	37425	17596.87		55021.87
Primes de brevet	3850	2150	900	6900
Indemnités de logement . . .	15225	3950		19175
	168803	80559.87	14513	263875.87

Logements. 30 instituteurs et 35 institutrices laïques étaient en jouissance d'un logement fourni par la commune; 14 institutrices religieuses disposaient de 6 logements.

Les logements de Mœrsdorf et Rippig étaient tellement mauvais qu'ils ne pouvaient être habités. En conséquence, des indemnités de 150 et 125 frs. ont été accordées aux personnes en question.

Voici d'autres logements en mauvais état: ils sont humides ou trop petits. Ce sont ceux de Beyren (instituteur), Biwer (instituteur), Gostingen (instituteur), Breidweiler (instituteur), Bourglinster (institutrice), Junglinster (institutrices), Imbringen, Lellig, Manternach (partout instituteur), Osweiler (institutric), Rosport (les deux institutrices), Oberwormeldange (instituteur), Wellenstein (institutrice).

Logements qui avaient:

	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques	religieuses.	
2 pièces . . .	—	2*)	—	2
3 pièces . . .	1	14	—	15
4 pièces . . .	15	11	2	28
5 et plus . . .	14	7	4	25
	30	34	6	70

Relevé synoptique des traitements, les suppléments et primes de brevet compris.

Traitement.	Instituteurs	Institutrices		Total.
		laïques	religieuses.	
700	"	"	7	7
800	"	"	8	8
900	"	"	2	2
1000	"	9	1	10
1100	"	7	"	7
1200	6	3	"	9
1300	7	2	"	9
1400	5	5	"	10
1500	3	5	"	8
1600	6	5	"	11
1700	5	7	"	12
1800	8	4	"	12
1900	7	4	"	11
2000	3	1	"	4
2100	6	"	"	6
2200	10	"	"	10
2300	15	"	"	15
	81	52	18	151

*) Bourglinster et Wellenstein.

La distribution des prix, prévue par l'art. 24, a eu lieu partout. L'inspecteur du 2e arrondissement regrette que les exercices publics qui précédaient autrefois la distribution des prix n'aient plus lieu qu'exceptionnellement.

La caisse d'épargne était introduite dans les écoles de Dillingen, Ellange, Grevenmacher, Lenningen, Machtum et Mœrsdorf.

La *conférence* d'arrondissement a eu lieu à Grevenmacher, le 23 août 1909.

L'enseignement à domicile a été donné à trois enfants de l'âge obligatoire.

b) **Écoles primaires privées.**

Elles étaient au nombre de 4, dont 3 écoles de garçons à l'orphelinat de Grevenmacher, et une école de filles au couvent d'Echternach.

Les écoles privées de Grevenmacher comptaient 116 élèves, dont 7 au-dessus de l'âge obligatoire, celle d'Echternach comptait 7 élèves. Toutes ces écoles étaient dirigées par des sœurs; deux de ces sœurs possédaient le brevet luxembourgeois de 3e, resp. de 4e rang, une, le brevet élémentaire allemand, deux étaient sans brevet. Pour une école, le résultat général est représenté par le n° 3, pour les autres, par le n° 2.

3. — Écoles primaires supérieures.

a) **Écoles primaires supérieures publiques.**

Il y en avait quatre dans le 2e arrondissement, deux de garçons et deux de filles, installées toutes dans des bâtiments communaux. La salle de classe de l'école des filles à Remich est mal orientée au point de vue de l'éclairage. Le congé hebdomadaire comprenait toute la journée de jeudi.

Nombre des élèves.

	Garçons.	Filles.	Total.
Grevenmacher	36	26	62
Remich	19	22	41
Total			103

Tous les élèves étaient au-dessus de l'âge obligatoire.

Personnel enseignant.

Les instituteurs préposés à ces écoles étaient en possession d'un brevet de 1er rang, les institutrices religieuses, l'une, d'un brevet de 2e, l'autre de 3e rang. Les résultats obtenus sont représentés par trois nos 2 et un no 3.

Traitements.

	Traitements communaux.	Suppléments de traitements.	Primes de brevet.	Indemnités de logement.	Total.
Grevenmacher					
garçons . . .	2200	400	150	405	3155
filles	1100		100	logem.	1200
Remich					
garçons . . .	2200	200	150	400	2950
filles	900		50	logem.	950
					8255

Aux ecclésiastiques chargés de l'instruction religieuse, il a été payé 150 + 300 = 450 fr., ce qui porte le total des dépenses à 8705 fr.

Outre les matières d'enseignement prescrites, des notions d'économie domestique étaient enseignées aux deux écoles de filles.

b) **Écoles primaires supérieures privées.**

Une école supérieure privée ainsi qu'un cours préparatoire à une école normale d'Allemagne se trouvaient attachés au pensionnat d'Echternach. Les

matières d'enseignement étaient les mêmes que pour les écoles publiques, sauf qu'au cours spécial on enseignait encore l'anglais, la chimie, la physique, la musique et les éléments de pédagogie.

Le cours préparatoire était presque exclusivement fréquenté par des élèves allemandes. Les deux établissements ont eu de très bons résultats.

Le personnel enseignant se composait de 9 institutrices religieuses, dont 2 étaient en possession du brevet luxembourgeois de 3e rang, 4 du brevet élémentaire allemand, une d'un brevet de régente de Namur, les deux autres sœurs n'avaient pas de brevet.

La population scolaire du pensionnat d'Echternach, y compris les écoles primaire et ménagère, s'élevait à 125 élèves, dont 57 de nationalité luxembourgeoise, 68 de nationalité étrangère.

4 Écoles d'adultes.

a) Écoles d'adultes publiques.

Le 2e arrondissement comptait

89	écoles d'adultes de garçons avec	1030	élèves
76	„ de filles „	1407	„
165		2437	élèves

soit 165 écoles avec 2437 élèves. Sont comprises les 647 filles de l'âge obligatoire qui fréquentaient le cours de couture des écoles primaires.

Avaient	Garçons.	Filles.	Total.
moins de 10 élèves.	41	22	63
10 à 20.	37	21	58
20 et plus. . . .	11	33	44
	98	76	165

La fréquentation des écoles d'adultes était obligatoire dans les communes de Berdorf, Biwer (cours

de dessin et écoles d'adultes de Biwer et de Weckergare), Bous, Burmerange (garçons), Echternach, Flaxweiler, Grevenmacher, Lenningen, Mompach (cours de couture), Remerschen, Rosport et Waldbredimus (excepté le cours de couture).

Durée de l'enseignement.

Écoles de garçons.

Nombre de mois.	Nombre de leçons par semaine.			Total.
	1 leçon	2 leçons	3 leçons	
4 à 4½		14	28	42
5 à 5½	1	9	19	29
6 à 6½	1	1	—	2
8 à 8½	1	4	1	6
9 et plus . . .	9	1	–	10
	12	29	48	89

Écoles de filles.

	1 leçon	2 leçons	3 leçons	4 leçons	Écoles permanentes	Total.
4 à 4½ .	3	5	—	—	—	8
5 à 5½ .	2	10	—	1	4	17
6 à 6½ .	2	4	—	—	—	6
7 à 7½ .	1	3	—	—	—	4
8 à 8½ .	3	—	—	—	—	3
9 et plus	31	5	1	—	1	38
	42	27	1	1	5	76

Matières d'enseignement.

Écoles de garçons.

1 branche: le dessin à 16 écoles;
3 branches: allemand, calcul, tenue des livres à 47 écoles;
4 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres à 26 écoles.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE LUXEMBOURG

Écoles de filles.

1 branche: travaux à l'aiguille ou repassage à 45 resp. 2 écoles;

3 branches: allemand, calcul, tenue des livres à 6 écoles;

4 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres à 3 écoles;
allemand, calcul, tenue des livres, travaux à l'aiguille à 11 écoles;
allemand, français, calcul, tenue des livres à 2 écoles;

5 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres, travaux à l'aiguille à 7 écoles.

Les résultats obtenus ont été les suivants:

Note.	Ecoles de garçons.	Ecoles de filles.	Total.
2	28	40	68
3	60	36	96
4	1	„	1
	89	76	165

Des distributions de prix ont eu lieu dans les communes de Berdorf, Biwer, Bous, Burmerange, Dalheim (section), Grevenmacher, Lenningen, Rosport, Remerschen, Waldbredimus, Wellenstein (section de Schwebsingen) et Wormeldange (dessin).

La Caisse d'épargne fonctionnait à Grevenmacher à l'école du dimanche, et aux écoles du soir d'Ellange, de Lenningen, Machtum et Mœrsdorf.

Personnel enseignant.

Parmi les 142 personnes préposées aux écoles d'adultes du 2e arrondissement, 111 faisaient partie du corps enseignant des écoles primaires. Les écoles de dessin d'Echternach et de Bourglinster avaient une autre direction, et les 45 écoles de filles ayant les travaux à l'aiguille pour unique branche d'en-

seignement, étaient dirigées par 9 institutrices laïques, 8 religieuses, 16 couturières et 6 épouses d'instituteur.

Indemnités du personnel.

La dépense se répartissait comme suit :

Subside de l'État	20280 fr.
Part contributive de 19 communes	3633 „
Total . .	23913 fr.

Recevaient.	Instituteurs.	Institutrices.	TOTAL.
Moins de 100 fr. .	8	14	22
100 à 150 fr. . .	37	27	64
150 à 200 fr. . .	19	9	28
200 fr. et plus . .	12	16	28
	76	66	142

Bibliothèques populaires.

Les 27 bibliothèques du 2e arrondissement renfermaient 2702 volumes, ce qui fait en moyenne 100 volumes par bibliothèque. Le nombre des ouvrages lus était de 2074 et celui des lecteurs de 536, d'où une moyenne de 20 lecteurs par bibliothèque. L'intérêt pour les bibliothèques laisse beaucoup à désirer de la part d'un grand nombre d'administrations communales.

b) **Écoles d'adultes privées.**

1. L'école du dimanche à Echternach, dirigée par des sœurs et durant toute l'année pendant 2 heures par semaine. On y enseignait l'allemand, le français, le calcul et la tenue des livres.

2. Les écoles ouvrières de Beaufort, Dalheim, Echternach, Junglinster et Mondorf-les-Bains, dirigées par des sœurs et se vouant presque exclusivement à l'enseignement des travaux à l'aiguille. Celle d'Echternach était en activité pendant toute l'année, les autres, en hiver seulement.

3. Deux des quatre écoles ménagères d'Echternach, de Grevenmacher, Junglinster et Mondorf-les-Bains, dirigées également par des sœurs, étaient ouvertes pendant l'hiver, les deux autres, toute l'année.

3e Arrondissement : Esch.

1. Ecoles gardiennes.

a) Écoles gardiennes publiques.

Elles étaient au nombre de 5, dont 2 fonctionnaient toute l'année, les 3 autres, pendant l'été seulement.

	Nombre des élèves		Indemnités des maîtresses
	garçons	filles	
Bettembourg.	43	41	700 fr. + logem.
Lasauvage .	16	18	700 fr. + logem.
Niedercorn .	32	56	375 fr. + logem.
Schifflange .	33	33	400 fr. + logem.
Tétange . .	35	32	325 fr. + logem.
	159	180	2500 fr.

Une des 5 maîtresses religieuses d'école gardienne était en possession d'un diplôme, deux d'un certificat d'aptitude pour les travaux de couture, les deux restantes n'avaient pas de brevet. Les personnes préposées aux écoles gardiennes de Niedercorn, Schifflange et Tétange dirigeaient en hiver un cours de couture dont la rémunération se trouve renseignée au chapitre sur les écoles adultes. Les résultats obtenus à ces écoles sont représentés par 2 nos 1, 2 nos 2 et 1 no 3.

b) Écoles gardiennes privées.

Il y en avait deux, l'une à Dudelange, l'autre à Rumelange, dirigées par une sœur diplômée et une sœur sans brevet. La 1re, ouverte toute l'année, comptait 31 + 35 élèves, l'autre, fonctionnant seule-

ment en été, était fréquentée par 19 + 16 élèves. La rétribution scolaire s'élevait à 2 fr. resp. 2.50 fr. par élève et par mois; les résultats ont été très satisfaisants.

2. Ecoles primaires proprement dites.

a) Écoles primaires publiques.

Le 3e arrondissement comptait 162 écoles primaires publiques, une de plus que l'année précédente.

Elles se divisaient en:

écoles de garçons	77
écoles de filles	70
écoles mixtes ordinaires	13
écoles mixtes pour commençants . .	2

Avaient	1 année	d'études . . .	11	écoles.
	2 années	„ . . .	86	„
	3 „	„ . . .	30	„
	4 „	„ . . .	2	„
	6 „	„ . . .	26	„
	7 „	„ . . .	7	„

Toutes les écoles de garçons, une exceptée, *) étaient dirigées par des instituteurs; toutes les écoles mixtes ordinaires, trois exceptées, **) étaient également dirigées par des instituteurs.

Étaient dirigées par des institutrices:

toutes les écoles de filles;
toutes les écoles mixtes pour commençants;
trois écoles mixtes ordinaires;
une école de garçons.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisance, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement, matériel de classe, nouvelles constructions.

Le nombre des maisons d'école communales était de 56, celui des salles de classe de 162, dont 158

*) Tétange, degré inférieur.
**) Abweiler, Budersberg, Ehlerange.

dans les maisons d'école communales et 4 dans des maisons particulières (Esch 1, Kayl 1, Lasauvage 2).

Étaient en bon état: 116 salles communales et 1 salle particulière;

en état satisfaisant: 30 salles communales et 3 salles particulières;

en mauvais état: 12 salles communales.

Ces dernières se trouvaient à Aspelt (2), Bivange (1), Frisange (1), Livange (1), Peppange (1), Pétange (1), Reckange (2 trop petites), Rodange (1), Rumelange (2).

Les places de récréation de 32 maisons d'école répondaient suffisamment à leur destination; 8 places de récréation étaient trop petites ou mal aménagées; 16 maisons d'école étaient dépourvues de places de récréation.

Quant aux lieux d'aisance, la situation ne différait guère de celle de l'année précédente; à Aspelt, il n'y avait qu'un seul cabinet (et encore en très mauvais état) pour les deux écoles; les communes où les lieux d'aisance laissaient le plus à désirer au point de vue de l'aménagement et de l'entretien de la propreté seront signalées à l'autorité supérieure par rapport spécial.

Il y avait des jardins scolaires à Bergem et à Rœser. Le 1er était en assez bon état, tandis que l'autre se trouvait tout à fait négligé: l'un et l'autre ont servi trop peu à l'instruction agricole des élèves.

Un musée scolaire, très bien assorti, se trouvait à Esch. Le mobilier de classe et l'outillage didactique, sauf quelques exceptions, étaient dans un état très satisfaisant.

Le matériel de classe (livres, cahiers, plumes etc. et les objets servant aux travaux à l'aiguille) a été régulièrement fourni aux élèves indigents.

Matières d'enseignement.

Outre les matières obligatoires, les éléments de dessin ont été enseignés aux écoles de garçons du

1er degré des communes de Differdange, Dudelange, Esch, Kayl, Pétange et Rumelange.

Quelques communes avaient inscrit au programme de leurs écoles les jeux scolaires et les exercices gymnastiques: il aurait fallu en outre assigner à ces branches une place déterminée à l'horaire des classes.

Durée du temps de classe.

Les vacances d'automne duraient:

du 15 août au 20 septembre dans les communes de Dudelange, Esch, Rumelange;

du dernier dimanche d'août au premier lundi d'octobre dans les communes de Differdange, Frisange Pétange, Rœser, Sanem et Schifflange;

du jeudi précédant le dernier dimanche d'août au premier lundi d'octobre dans la commune de Kayl;

du 31 août au 1er octobre dans les communes de Bettembourg, Leudelange, Mondercange et Reckange.

Les vacances de Pâques, comme partout ailleurs, duraient du jeudi-saint au second lundi après Pâques.

Le congé hebdomadaire était fixé à l'après-midi du jeudi pour 86 écoles dirigées par des instituteurs, 16 écoles d'institutrices laïques et 8 d'institutrices religieuses.

Les heures de classe variaient entre 8½—11½, 1½—4½; 8½—11½, 1½—4; 8—11, 2—4½; 8—11, 1½—4; 8—11, 1½—4½.

Élèves.

Agés de moins de 6 ans.				Agés de 6 à 12 ans.				Agés de 12 ans et au delà.				Total.
solvables.		indigents		solvables		indigents		solvables		indigents		
garçons	filles	garçons	filles	garçons	filles	garçons	filles	garçons	filles	garçons	filles	
32	20	6	3	3331	3334	724	630	401	155	58	29	8723

Total des élèves de l'âge obligatoire (l'extension comprise) 8603.

La moyenne des élèves de l'âge obligatoire par école était de 53,1, sans distinction d'âge, elle était de 53,8.

Avaient.	Écoles.
1— 5 élèves.	—
6—10 „	1 (Ehlerange).
11—20 „	6
21—30 „	6
31—40 „	17
41—50 „	43
51—60 „	41
61—70 „	33
71—80 „	15

Comptaient plus de 70 élèves, les 15 écoles suivantes : Differdange (2), Dudelange (7), Esch (4), Rodange (2).

Le dédoublement des écoles de Differdange, Esch et Rodange s'est fait au commencement de cette année ; celui de Dudelange se fera dès l'achèvement de la nouvelle maison d'école.

Absences.

Le total des absences s'élevait à 147 880 demi-journées, dont 133 514 absences justifiées et 14 366 absences non justifiées. Sur 1907—1908, les absences justifiées ont augmenté de 288, les absences non justifiées ont diminué de 8627, et le total a diminué de 8339 demi-journées.

Relevé des absences par commune.

	Elèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élève			Total de la moyenne.
		en vertu de l'art. 8.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 8.	avec permission.	sans permission.	
Bettembourg. .	306	5605	233	143	15,3	0,6	0,3	16,2
Differdange . .	1866	26966	1370	3264	14,4	0,7	1,7	16,8
Dudelange . .	1405	20062	460	1655	14,2	0,3	1,1	15,6
Esch-sur-l'Alz. .	1793	28500	1142	1797	15,8	0,6	1	17,4
Frisange . . .	133	2570	371	269	19,3	2	2	23,3
Kayl.	668	6386	934	1450	9,5	1,3	1,5	12,3
Leudelange . .	89	351	121	29	3,9	1,3	0,3	5,5
Mondercange .	61	2369	161	72	38,8*)	2,6	1,1	42,5
Pétange . . .	851	12472	1145	2808	14,6	1,3	3,3	19,2
Reckange. . .	79	1367	183	9	17,3	2,2	0,1	19,6
Rœser	195	3747	231	150	19,2	1,1	0,7	21
Rumelange . .	688	9760	621	2524	14,1	0,9	3,6	18,6
Sanem	213	4335	113	54	20,3	0,5	0,2	21
Schifflange . .	196	1884	115	242	9,6	0,8	0,8	11,2
Total . .	8603	126374	7140	14366	14,6	0,8	1,6	17

*) Maladie contagieuse.

Commissions locales.

Quatre commissions locales n'ont pas visité les écoles, 8 l'ont fait une fois, une l'a fait 2 et une autre 3 fois.

L'intérêt général que les commissions locales ont porté à la bonne marche des écoles a été satisfaisant; l'intérêt d'une seule commission laissait à désirer.

Ont appliqué les art. 6, 7 et 8 sur l'enseignement obligatoire:

	Art. 6. Nombre des		Art. 7. Nombre des		Art. 8. Nombre des	
	comparutions	contraventions	inscriptions.	contraventions	poursuites.	contraventions
Bettembourg . .	6	6	1	1	1	1
Differdange . .	124	124	65	65	35	35
Dudelange . . .	69	69	28	28	25	25
Esch	75	75	37	37	23	23
Frisange. . . .	3	11	—	4	—	2
Kayl	30	30	11	11	24	24
Mondercange . .	6	6	—	—	—	—
Pétange	50	50	30	30	10	29
Rœser	—	1	—	1	—	2
Rumelange. . .	42	42	22	25	23	34
Sanem	2	2	—	—	—	—
Schifflange. . .	4	4	2	2	3	3
	411	420	196	204	144	178

2 commissions n'ont pas été dans le cas de devoir appliquer ces articles.

Extension de l'âge obligatoire.

L'âge obligatoire était étendu à 12½ ans pour les enfants des deux sexes dans les communes de Kayl et de Pétange;

à 13 ans pour les garçons et les filles dans les communes de Differdange et de Rumelange;

à 13 ans pour les garçons seulement dans les communes de Dudelange et d'Esch-s.-Alz.

Le personnel enseignant du 3e arrondissement se composait de 163 membres, l'institutrice suppléante d'Esch comprise.

Le personnel se divisait en 86 instituteurs, 16 institutrices laïques et 61 institutrices religieuses.

Mutations dans le personnel au commencement de l'année: par suite de déplacement 3, par suite de décès 1, par suite de mise à la retraite 1, par suite de promotion 1, par suite de la création d'une nouvelle école 1.

Mutations dans le courant de l'année
par suite de décès: 1
par suite de mise à la retraite: 1

13 membres du personnel ont été temporairement remplacés pour cause de maladie.

Brevet de capacité.

	Instituteurs	Institutrices		Total
		laïques	religieuses	
1er rang . .	5	—	—	5
2e „ . .	37	5	16	58
3e „ . .	31	6	27	64
4e „ . .	13	5	16	34
Autorisation . .	—	—	2	2
	86	16	61	163

Capacités pratiques.

Note	Instituteurs	Institutrices		Total
		laïques	religieuses	
1. .	2	1	7	10
2. .	46	6	38	90
3. .	34	8	15	57
4. .	4	1	—	5
	86	16	60*)	162

*) L'institutrice suppléante d'Esch n'est pas comprise.

Résultats obtenus.

Note	Instituteurs	Institutrices		Total
		laïques	religieuses	
1. .	3	1	6	10
2. .	41	8	38	87
3. .	35	6	16	57
4. .	7	1	—	8
	86	16	60	162

Conduite.

Pour la conduite, 2 instituteurs ont eu la note 3, 1 instituteur a eu la note 4, tous les autres membres du personnel ont obtenu le numéro 2.

Ancienneté de service.

Années de service	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques	religieuses	
1— 5	12	3	14	29
6—10	19	3	17	39
11—15	19	2	8	29
16—20	14	1	5	20
21—25	12	2	2	16
26—30	4	3	2	9
31—35	6	1	8	15
36 40	—	1	4	5
41—45	—	—	1	1
	86	16	61	163

Traitements communaux.

Les 86 instituteurs recevaient. . . . 149 674 fr.
les 16 institutrices laïques. . . . . 19 245 „
les 61 institutrices religieuses . . . . 45 200 „
Total. . 214 119 „

Le traitement moyen pour l'instituteur était de 1740 fr.
„ pour l'institutrice laïque de 1202 „
„ pour l'institutrice religieuse de 751 „

Suppléments de traitement.

75 instituteurs avaient en suppléments de traitement 27 825 fr.
13 institutrices laïques 5 243,75
Total . . 33 068,75 fr.

Primes de brevet.

Instituteurs			Institutrices laïques		Institutrices religieuses		Total
rang	nombre	primes	nombre	primes	nombre	primes	
1er	5	750	—	—	—	—	750
2e	37	3700	5	500	16	1600	5800
3e	31	1550	6	300	27	1350	3200
		6000		800		2950	9750

En traitements communaux, suppléments de traitement et primes de brevet, il a été payé

à 86 instituteurs . . . . . 183 499 fr.
à 16 institutrices laïques . . . . . 25 288,75 „
à 61 institutrices religieuses . . . . 48 150 „
Total . . . 256 937,75 fr.

ou, en moyenne, à un instituteur . . . 2133 fr.
„ à une institutrice laïque . 1580 „
„ à une institutrice religieuse 789 „

Indemnités de logement.

65 instituteurs recevaient . . . . . 27 650 fr.
4 institutrices laïques . . . . . 800 „
14 institutrices religieuses . . . . 2140 „
Total . . . 30 590 fr.

Tableau synoptique du montant des traitements, les suppléments de traitement et les primes de brevet compris.

Traitement.	Instituteurs	Institutrices.		Total.
		laïques.	religieuses	
700	"	"	27	27
800	"	"	25	25
900	"	"	8	8
1000	"	3	1	4
1100	"	1	"	1
1200	3	"	"	3
1300	3	2	"	5
1400	1	3	"	4
1500	1	"	"	1
1600	1	1	"	2
1700	3	"	"	3
1800	5	1	"	6
1900	7	2	"	9
2000	6	"	"	6
2100	10	1	"	11
2200	2	1	"	3
2300	10	1	"	11
2400	2	"	"	2
2500	5	"	"	5
2600	2	"	"	2
2700	3	"	"	3
2800	7	"	"	7
2900	5	"	"	5
3000	4	"	"	4
3100	2	"	"	2
3200	1	"	"	1
3300	1	"	"	1
3400	"	"	"	"
3500	2	"	"	2
	86	16	61	163

Logements.

21 instituteurs et 12 institutrices occupaient des logements fournis par les communes, 47 institutrices religieuses disposaient de 11 logements également fournis par la commune.

Nombre des pièces des logements	Instituteurs	Institutrices		Total des logements.
		laïques	religieuses.	
2 pièces . . .	1 *)	2	„	3
3 „ . . .	„	5	„	5
4 „ . . .	2	3	1	6
5 „ et plus	18	2	10	30
	21	12	11	44

Etaient	Instituteurs	Institutrices		Total.
		laïques	religieuses.	
en bon état . .	10	8	6	24
en état satisfaisant	9	4	3	16
Laissaient à désirer	2	„	2	4
	21	12	11	44

Une distribution de prix a eu lieu à toutes les écoles du 3e arrondissement.

La conférence d'arrondissement eut lieu à Esch, le 16 août 1909.

La caisse d'épargne fonctionnait à Dudelange, Rodange et Schifflange; 143 élèves ont versé la somme de 2235,75 fr.

L'enseignement à domicile a été donné à 6 filles appartenant à 4 familles.

b) **Écoles primaires privées.**

Elles étaient au nombre de deux, l'une à Dudelange, l'autre à Rumelange. Dirigées toutes les deux par des religieuses, elles comptaient, la 1re 71 élèves

*) Supplément d'indemnité de 125 fr,

de l'âge obligatoire et 24 au-dessus de cet âge, l'autre, 26 élèves de l'âge obligatoire, 7 au-dessus et 2 au-dessous de l'âge obligatoire.

Toutes les conditions exigées par la loi y étaient remplies, et les résultats constatés ont été très satisfaisants.

3. Ecoles primaires supérieures publiques.

Les écoles primaires supérieures pour garçons se trouvaient établies à Differdange, Dudelange, Pétange et Rumelange, celles pour jeunes filles, à Esch, Niedercorn et Rumelange.

Par rapport à l'organisation de ces écoles, il n'y a pas de changement à noter.

Le personnel enseignant se composait de 5 instituteurs et de 4 institutrices religieuses.

Deux instituteurs et une institutrice avaient un brevet de 1er rang ;

trois instituteurs et deux institutrices, un brevet de 2e rang ;

une institutrice avait un brevet de 3e rang.

Les résultats obtenus sont représentés par la note *très bien* pour deux institutrices, la note *bien* pour 4 instituteurs et 1 institutrice, la note *satisfaisant* pour un instituteur et une institutrice.

Les écoles primaires supérieures comptaient 269 élèves, dont 160 garçons et 109 filles.

Ecoles de garçons.		Ecoles de jeunes filles.	
Differdange . . .	33	Esch	55
Dudelange. . . .	64	Niedercorn	19
Pétange	33	Rumelange.	35
Rumelange . . .	30	Total	109
Total	160		

Les 5 instituteurs recevaient en

	Traitements communaux.	Suppléments de traitement.	Primes de brevet.	Indemnités de logement.	TOTAL.
Differdange . . .	2700	600	100	500	3900
Dudelange	2800	800	150	500	4250
id.	2800	400	100	500	3800
Pétange.	2600	800	100	log.	3500
Rumelange	2400	300	150	475	3325
	13300	2900	600	1975	18775

Les 4 institutrices religieuses avaient en

	Traitem. commun.	Primes de brevet.	Indemnités de logement.	TOTAL.
Esch . . .	900	100	logement	1000
id. . . .	900	50	logement	950
Niedercorn	900	150	logement	1050
Rumelange	900	100	134	1134
	3600	400	134 + 3 logem.	4134

Si nous ajoutons les indemnités payées aux six ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux, indemnités qui s'élèvent à 1266,66 fr., le total des dépenses en faveur des écoles primaires supérieures du 3e arrondissement sera de 18775 + 4134 + 1266,66 = 24175,66 fr. + 4 logements fournis par les communes respectives.

4. Écoles d'adultes.

a) Écoles d'adultes publiques.

Il y a eu dans le 3e arrondissement 83 écoles d'adultes publiques, dont 49 de garçons et 34 de filles. Le nombre des élèves inscrits était de 773 pour les écoles de garçons et de 905 pour les écoles

de filles, soit au total 1678 élèves pour les deux catégories d'écoles. Ces chiffres renferment les 145 filles de l'âge obligatoire qui fréquentaient le cours de couture de l'école primaire.

Avaient	Écoles de garçons.	Écoles de filles.
moins de 10 élèves	14	4
10 à 20	21	7
20 à 30	12	12
30 et plus . . .	2	11

Durée des cours.

Écoles de garçons.

Nombre des mois	Jours de classe par semaine			Total
	1 jour	2 jours	3 jours	
3 . . .	—	—	1	1
4 . . .	—	14	16	30
5 . . .	—	—	5	5
6 . . .	1	9	1	11
8 . . .	2	—	—	2
	3	23	23	49

Écoles de filles.

Nombre des mois	Jours de classe par semaine			Total
	1 jour	2 jours	5 jours et plus, écoles permanentes	
4 . . .	—	2	—	2
4½ . . .	—	1	—	1
5 . . .	9	—	3	12
5½ . . .	—	1	—	1
7 . . .	1	—	—	1
9 . . .	1	—	—	1
10 . . .	2	—	4	6
11 . . .	8	—	2	10
	21	4	9	34

Matières d'enseignement.

Nombre des branches	Branches d'enseignement	Écoles de garçons	Écoles de filles
1	le dessin	7	
1	les travaux à l'aiguille .		21
3	allemand, calcul, tenue des livres	16	2
3	français, calcul, tenue des livres	1	1
4	allemand, français, calcul, tenue des livres . . .	24	7
5	allemand, français, calcul, dessin, tenue des livres.	1	
5	allemand, français, calcul, tenue des livres, travaux à l'aiguille . . .		3
		49	34

Résultats obtenus.

Notes	Écoles de garçons	Ecoles de filles	Total
2	34	21	55
3	14	13	27
4	1	—	1
	49	34	83

Des distributions de prix ont eu lieu près des 12 écoles suivantes: Bettembourg, 2 écoles; Dudelange (2), Hellange (1), Leudelange (1), Pétange (2), Schifflange (2), Tétange (2).

Personnel enseignant.

63 écoles d'adultes étaient dirigées par les instituteurs ou les institutrices préposés aux écoles pri-

maires ou primaires supérieures, les autres, au nombre de 20, par 12 maîtresses spéciales de travail manuel, dont 7 possédaient le certificat d'aptitude pour l'enseignement des travaux de couture.

Indemnités du personnel.

La dépense se répartissait comme suit:

subside de l'Etat.	10593
part des communes. . . .	7543
Total . .	18136

Montant des indemnités payées.

Avaient	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
moins de 100 fr.	1	3	4
de 100 à 150 „	30	13	43
de 150 à 200 „	2	7	9
de 200 à 250 „	7	2	9
de 300 à 400 „	9	4	13
700 fr.	„	2	2
750 „	„	3	3
Total . .	49	34	83

Bibliothèques populaires.

Les 13 bibliothèques du 3e arrondissement possédaient au total 2234 volumes, dont 871 volumes revenaient à la seule bibliothèque d'Esch-sur-Alzette. Avaient encore au delà de 100 volumes: Differdange (198), Pétange (230), Schifflange (239). Les 1031 lecteurs se subdivisaient en 610 élèves et 421 autres personnes.

b) **Écoles d'adultes privées.**

Les écoles d'adultes privées étaient au nombre de 7 et se trouvaient établies à Dudelange, Esch, Lasauvage, Pétange et Rumelange.

Leur programme comprenait les travaux à l'ai-

guille, auxquels se rattachaient des notions d'économie domestique. Des cours pratiques de sciences ménagères étaient organisés aux écoles de Dudelange, Esch et Pétange.

Toutes ces écoles, dirigées par des sœurs, ont fait le plus grand bien.

4e arrondissement: Diekirch, Redange et Vianden.

1. Ecoles gardiennes.

a) Écoles gardiennes publiques

Elles étaient au nombre de 5, toutes les 5 dirigées par des religieuses diplômées de la méthode Frœbel.

	Garçons.	Filles.	Total.	Traitements.
Diekirch .	21	24	45	650
id. .	41	23	64	500
Ettelbruck	51	44	95	700 + indemnité de 100 fr.
Perlé . .	22	13	35	700
Vianden .	21	19	40	700
Total .	156	123	279	3350 + logem.

Les deux dernières écoles fonctionnaient seulement en été; en hiver, les mêmes sœurs dirigeaient un ouvroir dans la même salle. Les résultats obtenus étaient représentés par 2 nos 2 et 3 nos 3. L'enseignement était gratuit, à l'exception d'Ettelbruck, où les parents solvables payaient 2, resp. 1,50 ou 0,60 fr. par mois et par enfant.

b) École gardienne privée.

L'école gardienne privée de Bettendorf, dirigée par une religieuse diplômée, comptait 30 élèves et fonctionnait seulement en été. La maîtresse touchait des rétributions de 2,50 fr. par mois et par enfant. Les résultats ont été bons.

2. Ecoles primaires proprement dites.

a) Écoles primaires publiques.

Les 140 écoles primaires publiques du 4e arrondissement se trouvaient dans 84 ressorts scolaires et se divisaient en 36 écoles de garçons, 36 écoles de filles, 56 écoles mixtes ordinaires et 12 écoles mixtes pour les commençants.

Comprenaient :

1	année d'études :	17	écoles
2	années „	15	„
3	„ „	2	„
4	„ „	16	„
6	„ „	75	„
7	„ „	15	„

36 écoles de garçons et 34 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs ;

36 écoles de filles, 22 mixtes ordinaires et 12 écoles mixtes pour commençants étaient dirigées par des institutrices.

A Diekirch et à Ettelbruck (ici seulement pour le degré moyen (g. et f.), l'enseignement est organisé de manière qu'une seule année d'études se trouve sous la direction de la même personne et y reste pendant deux années consécutives.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisance, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement, matériel de classe, nouvelles constructions.

Le nombre des maisons d'école s'élevait à 96. Sur les 140 salles de classe, étaient en bon état : 80 ;
en état satisfaisant : 41 ;
laissaient à désirer : 11.

De cette dernière catégorie étaient les salles de classe de Beckerich (f.), Eppeldorf, Gilsdorf (g.), Ingeldorf, Kuborn, Longsdorf, Merscheid, Michelbouch, Schwebach, Welscheid et Wolwelange.

Des améliorations ont été exécutées ou sont en voie de l'être à Diekirch (installation de la lumière électrique), Eppeldorf, Ingeldorf, Kuborn, Longsdorf (nouvelle salle de classe). La construction de nouvelles maisons d'école est à noter pour Diekirch (filles), Kuborn et Mœstroff.

Le nettoyage des classes se fait par les enfants à Arsdorf (f.), Beckerich (3 écoles), Bigonville (2 éc.), Calmus, Elvange (2 éc.); Grevels, Heispelt, Lannen, Niederpallen, Putscheid, Schandel, Schwebach, Tandel.

Des places de récréation clôturées et pour la plupart plantées d'arbres se trouvent près de 32 maisons d'école ; près de 44 maisons d'école, l'entourage offre des places convenables pour l'exécution de jeux scolaires.

Le besoin de meilleures places de récréation se fait sentir pour 20 maisons d'école.

De nouvelles places de récréation vont être aménagées à Kuborn, Sæul, Wolwelange; des améliorations ont été exécutées à Fouhren.

Dans les localités où il n'y avait pas de personne payée pour le nettoyage des salles de classe, il n'y en avait pas non plus qui fût chargée de l'entretien de la propreté dans les lieux d'aisance, lesquels, dans ces conditions, ne sont pas nettoyés du tout. Aux localités, énumérées plus haut, il faut ajouter : Bigelbach, Buschrodt (Grevels), Gilsdorf (3 éc.), Gralingen, Hostert, Ingeldorf, Kuborn, Michelau, Rambrouch (f.), Redange (2), Sæul (2), Useldange (2), Wolwelange.

Dans les endroits dont suivent les noms, l'état des lieux d'aisance laissait à désirer : le nombre des cabinets était insuffisant, les séparations faisaient défaut, ou bien il n'existait pas de fosse etc. : Beckerich (2 éc.), Bettel, Bettendorf (2), Bourscheid (2), Burden, Ell (2), Eppeldorf, Ettelbruck (9), Gilsdorf (3), Holtz, Hoscheid (2), Kehmen, Longsdorf, Michelau, Nachtmanderscheid, Nagem, Ospern, Perlé (2), Rambrouch (g.), Schandel, Schwebach, Wahl (2), Walsdorf, Wolwelange, en tout 24 maisons avec 41 écoles.

De nouvelles constructions sont décidées à Burden, Ingeldorf, Longsdorf et Wolwelange, d'autres se préparent à Bettel, Holtz, Nagem, Ospern.

Il n'existe d'autre jardin scolaire que le jardin botanique de l'instituteur de Nagem.

Le mobilier de classe a été complété à six écoles par l'acquisition de tableaux noirs, estrades et bancs système Rettig et système Kaiserslautern.

Plusieurs écoles ont acquis la collection Gaspar, des cartes murales, des globes terrestres, des collections de tableaux pour les sciences naturelles et les leçons de choses; les musées scolaires de Diekirch et de Redange ont également complété leur matériel.

Une trentaine d'écoles n'avaient pas d'élèves indigents. Les sommes dépensées par enfant indigent variaient de 1,25 à 18,75 fr.; le matériel de classe a été partout fourni en quantité suffisante.

Matières d'enseignement. Les premiers éléments de dessin ont été enseignés aux écoles de Bastendorf, Bettborn, Bourscheid, Ettelbruck, Everlange, Grosbous, Mertzig, Redange, Reimberg et Reisdorf. De petits exercices de gymnastique se faisaient à Beckerich, Bettborn, Bettendorf, Diekirch, Ettelbruck, Feulen, Gilsdorf, Grosbous et Vianden; des jeux scolaires étaient exécutés à 32 écoles d'instituteurs.

Durée du temps de classe. 24 communes, sur 29, ont suivi la disposition légale, qui veut que l'année scolaire commence le 1er octobre et finisse le 31 août Il importe cependant d'ajouter cette restriction qu'en règle générale, les vacances commençaient déjà le dernier dimanche du mois d'août et se prolongeaient jusqu'au 1er lundi du mois d'octobre et, dans beaucoup de localités, encore une huitaine de jours au delà de cette date, à cause des travaux des champs. Dans les communes de Diekirch et d'Ettelbruck, les grandes vacances ont commencé le 3e dimanche d'août

pour finir le 23 septembre; dans celles d'Arsdorf, Bigonville et Perlé, les grandes vacances duraient du 15 septembre au 15 octobre.

A 9 écoles, l'enseignement des travaux à l'aiguille était donné l'après-midi du jeudi aux filles de l'âge obligatoire, de sorte que celles-ci n'avaient pas de demi-journée libre par semaine.

Pour 30 écoles, il existait, pour le mois d'octobre, une organisation particulière, motivée par des exigences locales. A 17 de ces écoles, le nombre d'heures de classe par jour ne dépassait pas le chiffre 4; aux 3 écoles de la commune d'Useldange, l'après-midi était libre, 11 communes ont fait largement usage de l'art. 11, relatif aux dispenses pour les mois d'été: 6 de ces communes ont demandé à ce sujet l'autorisation de l'autorité supérieure.

72 écoles avaient 6 heures de classe par jour pendant toute l'année;

37 avaient 6 heures de classe en hiver et $5\frac{1}{2}$ en été;

31 avaient, pendant toute l'année, $5\frac{1}{2}$ heures de classe par jour.

Élèves.

	Garçons	Filles	Total.
de l'âge obligatoire. .	2364	2262	4626
au-dessus de l'âge oblig.	66	58	124
au-dessous „ „	46	41	87
	2476	2361	4837

117 élèves étaient de nationalité étrangère.

	Élèves solvables		
	garçons	filles	Total.
de l'âge obligatoire . .	2006	1888	3894
au-dessus de l'âge oblig.	60	51	111
au-dessous „ „	40	40	80
	2106	1979	4085

	Élèves indigents			Total des élèves
	garçons	filles	Total	
de l'âge obligatoire . .	358	374	732	4626
au-dessus de l'âge oblig.	6	7	13	124
au-dessous de l'âge oblig.	6	1	7	87
	369	383	752	4837

La moyenne des élèves par école était:
pour l'âge obligatoire de 33,
sans distinction d'âge de 35.

Suivant le nombre des élèves de l'âge obligatoire, les écoles avaient:

1— 5 élèves. .	0	école.
6- 10 „ . .	6	écoles
11—20 „ . .	18	„
21—30 „ . .	36	„
31 -40 „ . .	46	„
41—50 „ . .	22	„
51—60 „ . .	11	„
61—70 „ . .	1	„
	140	

Écoles qui ne comptaient pas plus de 10 élèves: Colpach (6), Folkendange (8), Kuborn (10), Petit-Nobressart (6), Tandel (7). Walsdorf (10). L'école du 1er degré des garçons à Ettelbruck avait plus de 60 élèves.

Absences.

Le total des absences, en 1908 1909, était de 100987 demi-journées, dont 87546 absences justifiées et 13441 non justifiées. Sur l'ensemble, il existe, en faveur de l'année 1907 -1908, une différence de 18377, dont 15279 absences avec permission et 3098 sans permission.

Liste des absences par communes.

	Elèves de l'âge oblig.	ABSENCES			Moyenne des absences pat élève.			
		en vertu de l'art. 8.	avec perm.	sans permission.	en vertu de l'art. 8	avec perm.	sans perm.	Total de la moyenne.
Arsdorf . . .	91	1172	133	31	12,8	1,4	0,3	14,5
Bastendorf .	134	2356	136	14	17,5	1,0	0,1	18,6
Beckerich . .	250	3480	351	356	13,9	1,4	1,4	16,7
Bettborn . . .	128	1369	174	446	10,6	1,3	3,4	15,3
Bettendorf. .	246	9986	676	396	40,5	2,7	1,6	44,8
Bigonville. .	103	1554	105	1589	15,0	1,0	15,4	31,4
Bourscheid .	245	2487	238	111	10,0	0,9	0,3	11,2
Diekirch . . .	406	8417	273	1449	20,0	0,6	3,5	24,1
Ell	103	1273	66	62	12,3	0,6	0,6	13,5
Ermsdorf . .	112	2055	109	52	18,3	0,9	0,4	19,6
Erpeldange .	76	1041	182	131	13,6	2,3	1,7	17,6
Ettelbruck. .	418	5401	510	1379	12,9	1,2	3,2	17,3
Feulen	112	2296	43	54	20,5	0,3	0,4	21,2
Folschette . .	211	6676	550	3208	31,6	2,6	15,2	49,4
Fouhren . . .	79	1039	325	5	13,0	4,2	„	17,2
Grosbous . .	102	1137	87	886	11,0	0,8	8,6	20,4
Hoscheid . .	85	1203	173	95	14,1	2,0	1,1	17,2
Medernach .	123	2350	„	102	19,0	„	0,8	19,8
Mertzig . . .	115	2395	208	231	20,8	1,8	2,0	24,6
Perlé	239	3669	118	1025	15,3	0,4	4,2	20,0
Putscheid . .	144	3230	208	54	22,4	1,4	0,3	24,1
Redange . . .	251	4628	202	177	18,4	0,8	0,7	19,9
Reisdorf . . .	75	1233	53	„	16,4	0,7	„	17,1
Sæul	72	739	295	28	10,0	4,0	0,3	14,3
Schieren . . .	116	1091	117	273	9,4	1,0	2,3	12,7
Useldange . .	143	2216	46	754	15,5	0,3	5,2	21,0
Vianden . . .	172	4995	286	86	29,0	1,6	0,4	31,0
Vichten. . . .	106	560	161	66	5,2	1,5	0,6	7,3
Wahl	169	1476	197	381	8,7	1,1	2,2	12,0
	4626	81524	6022	13441	17,6	1,4	2,2	21,3

16 écoles chômaient de 6 jours à un mois pour cause de maladie contagieuse et même pour cause de maladie de l'instituteur ou de l'institutrice.

Commissions locales.

Des 29 commissions locales, 12 ont visité les écoles et fait rapport à l'inspecteur, 5 ont visité les écoles sans faire de rapport, 2 ont visité les écoles en compagnie de l'inspecteur, 10 commissions n'ont pas visité les écoles. Application des art. 6, 7 et 8, nombre des contraventions:

	Art. 6.		Art 7.		Art. 8.	
	Comparutions.	Contraventions.	Inscriptions.	Contraventions.	Poursuites.	Contraventions.
Beckerich	„	21	„	„	„	„
Bettborn .	„	22	„	„	„	„
Bettendorf	„	30	„	„	„	„
Bigonville	„	42	„	„	„	„
Bourscheid	„	2	„	„	„	„
Diekirch .	23	23	16	16	12	12
Ell . . .	1	1	„	„	„	„
Ettelbruck	24	24	18	18	6	6
Folschette	45	55	„	„	„	„
Grosbous .	„	27	„	„	„	„
Hoscheid .	„	3	„	„	„	„
Medernach	„	2	„	„	„	„
Mertzig .	„	10	„	„	„	„
Perlé . .	„	41	„	„	„	„
Putscheid .	1	1	1	1	„	„
Redange .	1	1	„	„	„	„
Schieren .	„	8	„	„	„	„
Useldange	„	5	„	„	„	„
Vianden .	2	2	„	„	„	„
Vichten .	2	2	2	2	„	„
Wahl . .	14	30	6	6	3	3
	113	352	43	43	21	21

7 commissions, faute de contravention, n'ont pas été dans le cas d'appliquer ces articles.

L'intérêt que portaient les commissions locales à la bonne marche des écoles était grand pour 13 d'entre elles, satisfaisant pour 9 autres et laissait à désirer de la part des 7 restantes.

Extension de l'âge obligatoire.

L'âge obligatoire se trouvait étendu à 12½ ans dans les communes de Feulen, Grosbous, Redange (sections de Redange et de Niederpallen), Useldange (sections d'Useldange et de Schandel) et Wahl, à 13 ans à Vianden.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant du 4e arrondissement se composait de 70 instituteurs, 43 institutrices laïques et 27 institutrices religieuses.

Mutations dans le personnel

par suite de déplacement . . .	5
par suite de retraite	2
par suite de décès.	1
pour avoir quitté la carrière. .	2

8 membres du personnel ont été temporairement remplacés pour cause de maladie ou par suite d'un autre empêchement passager.

Brevet de capacité.

	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1er rang	2	„	„	2
2e „	12	13	6	31
3e „	27	21	13	61
4e „	29	9	8	46
Total . .	70	43	27	140

Capacités pratiques.

Note	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	4	3	3	10
2	35	24	16	75
3	29	15	8	52
4	2	1	„	3
Total . .	70	43	27	140

Résultat général.

Note	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	4	3	2	9
2	20	12	12	44
3	38	24	11	73
4	6	4	2	12
5	2	„	„	2
Total . .	70	43	27	140

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1— 5	15	12	5	32
6—10	8	9	2	19
11—15	4	1	10	15
16—20	10	10	2	22
21—25	6	3	1	10
26 30	12	5	„	17
31—35	9	3	1	13
36—40	6	„	4	10
41—45	„	„	2	2
Total . .	70	43	27	140

Traitements communaux.

70 instituteurs touchaient . .	97250 fr.
43 institutrices laïques . . .	64275 „
27 institutrices religieuses .	20518 „
Total . .	182043 fr.

Moyenne du traitement communal

par instituteur	1390 fr.
par institutrice laïque . . .	1100 „
par institutrice religieuse . .	765 „

Suppléments de traitement et primes de brevet.

	Instituteurs.	Sommes payées.	Institutrices laïques.	Sommes payées.	Institutrices religieuses.	Sommes payées.	Total.
Suppléments	55	33500	31	10500	„	„	44000
Primes . .	41	2800	34	2400	19	1250	6450
		36300		12900		1250	50450

15 instituteurs et 12 institutrices laïques n'avaient pas de supplément de traitement; 29 instituteurs, 9 institutrices laïques et 8 institutrices religieuses, pas de prime de brevet.

Indemnités de logement.

39 instituteurs recevaient comme indemnités de logement	12175 fr.
14 institutrices laïques.	2950 „
12 institutrices religieuses	1050 „
	16175 „

31 instituteurs et 29 institutrices laïques étaient en jouissance d'un logement fourni par la commune; 15 religieuses disposaient de 8 logements. Deux institutrices occupaient le même logement.

Les logements se composaient de

	Instituteurs	Institutrices		Total.
		laïques	religieuses	
2 pièces. . .	—	7	—	7
4 „ . .	3	19	4	26
5 „ . .	28	2	4	34
				67

Logements qui étaient

	Instituteurs	Institutrices		Total
		laïques	religieuses	
en bon état . .	7	10	4	21
en état satisfaisant	17	15	4	36
en mauvais état	7	3	—	10
				67

Ces derniers se trouvaient à Bastendorf, Bettborn, Ingeldorf, Niederpallen, Reimberg, Schandel, Stegen (pour instituteurs), et (pour institutrices) à Longsdorf, Mertzig et Rambrouch.

Des améliorations ont été exécutées ou sont décidées à Bigonville, Ermsdorf, Hoscheid, Ingeldorf, Longsdorf, Medernach, Oberpallen, Schieren, Stegen, Vichten, Weiler.

Total de la dépense.

Traitements communaux.	182 043 fr.
Suppléments de traitement.	44 000 „
Primes de brevet	6 450 „
Indemnités de logement.	16 175 „
Total . .	248 668 fr.

Sommes payées aux *membres laïques* en traitements communaux, suppléments de traitement et primes de brevet comptant pour la pension:

	Instituteurs.	Institutrices.	TOTAL.
Traitements commun. .	97250	64275	161525
Suppléments et primes	36300	12900	49200
	133550	77175	210725

	Instituteurs.	Institutrices.
Moyenne du traitement comptant pour la pension	1908	1770

Tableau synoptique des traitements du personnel enseignant, les suppléments de traitement et les primes de brevet compris.

	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
700	„	„	11	11
800	„	„	11	11
900	„	„	4	4
1000	„	14	1	15
1100	„	5	„	5
1200	13	3	„	16
1300	4	4	„	8
1400	2	7	„	9
1500	2	3	„	5
1600	4	1	„	5
1700	„	4	„	4
1800	5	2	„	7
1900	5	„	„	5

Avaient	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
2000	7	"	"	7
2100	2	"	"	2
2200	15	"	"	15
2300	5	"	"	5
2400	2	"	"	2
2500	1	"	"	1
2600	1	"	"	1
2700	"	"	"	"
2800	1	"	"	1
2900	"	"	"	"
3000	1	"	"	1
	70	43	27	140

Une distribution de prix n'a pas eu lieu dans les communes de Bettborn, Bigonville, Perlé et Wahl, en tout à 13 écoles; des exercices publics se faisaient encore aux 3 écoles de Grevels, Keispelt et Kuborn (commune de Wahl).

La conférence d'arrondissement a eu lieu à Ettelbruck, le 14 août 1909.

La caisse d'épargne fonctionnait à 8 écoles primaires et à une école d'adultes; 176 élèves ont versé la somme de 2550,90 fr.

L'enseignement à domicile était donné à un garçon de l'âge obligatoire.

b) **Ecole primaire privée.**

L'école mixte de l'hospice de Diekirch, dirigée par une institutrice diplômée, comptait 23+21 élèves, âgés de 6 à 14 ans. Les résultats obtenus étaient bons.

3. Ecoles primaires supérieures.

a) Ecoles primaires supérieures publiques.

Le 4e arrondissement possédait 2 écoles primaires supérieures, toutes les deux pour garçons.

	Elèves.	Traitement communal.	Supplément	Prime de brevet	Indemnité de logement.	Total.
Redange. .	38	2200	400	100	logem.	2700
Vianden . .	25	2200	800	150	400	3550
		4400	1200	250	400+ logem.	6250

L'un des instituteurs était en possession d'un brevet de 1er, l'autre, d'un brevet de 2e rang; les résultats obtenus ont été bons.

L'enseignement religieux est rémunéré par 100, resp. 200 fr., l'indemnité du maître de dessin à Vianden a été de 25 fr., d'où la dépense totale de 6575 fr. L'installation, bonne à Redange, laissait à désirer à Vianden. Le congé hebdomadaire s'étendait à toute la journée du jeudi. Une distribution de prix a terminé l'année scolaire.

b) Ecoles primaires supérieures privées.

Les deux internats de Diekirch et d'Ettelbruck, dirigés par des sœurs, comprenaient trois années d'étude, un cours supérieur et un cours de ménage Le pensionnat d'Ettelbruck préparait également à l'examen d'admission de l'Ecole normale. Aux deux établissements, on enseignait, outre les matières prescrites, l'anglais, la musique, la peinture, les sciences commerciales, la tenue des livres et la sténographie.

Brevet de capacité.

	Diekirch.	Ettelbruck	
1er rang	„	1	11 religieuses étaient de nationalité luxembourgeoise, 5, étrangères.
2e „	„	2	
3e „	2	3	
4e „	„	1	
diplôme étranger.	3	3	
sans diplôme . .	„	1	
	5	11	

Il n'est pas tenu compte des maîtresses d'ouvrage manuel, de dessin, de musique, de peinture, de ménage etc.

Nombre des élèves.	Diekirch.	Ettelbruck.
de 6 à 12 ans .	„	„
de 12 ans et au delà	65	147
Elèves luxembg.	54	136
„ étrangères	11	11

Les progrès des élèves et les aptitudes du personnel étaient en général très satisfaisants.

4. Ecoles d'adultes.

a) Ecoles d'adultes publiques.

Il y avait dans le 4e arrondissement

79 écoles d'adultes de garçons avec 691 élèves,
74 „ de jeunes filles avec 582 „
Total 153 écoles, avec . . . . . 1273 élèves.

Ces chiffres ne comprennent pas les 542 filles qui, étant de l'âge obligatoire, fréquentaient les cours de couture de l'école primaire.

Les écoles de garçons étaient établies dans 62 localités, les écoles de filles étaient établies dans 72 localités.

Avaient	Garçons.	Filles.	Total.
moins de 10 élèves . . .	53	22	75
de 10 à 20 élèves	19	28	47
20 et plus	7	24	31
	79	74	153

L'enseignement était obligatoire dans les communes de Bettendorf, Diekirch, Ettelbruck, Feulen, Grosbous et Vichten.

Durée de l'enseignement. Écoles de garçons.

Nombre des mois.	Leçons par semaine				Total.
	1	2	3	4	
3 à 3½ . . .	„	„	1	„	1
4 à 4½ . . .	1	3	4	5	13
5 à 5½ . . .	4	5	48	1	58
6 à 6½ . . .	4	„	„	„	4
9 et plus . .	1	1	1	„	3
	10	9	54	6	79

Écoles de filles.

Nombre des mois	Leçons par semaine					Total.
	1	2	3	4	5	
4 à 4½	3	1	1	—	—	5
5 à 5½	10	18	1	1	1	31
6 à 6½	1	—	—	1	—	2
9 et plus . . .	31	—	—	—	—	31
	45	19	2	2	1	69

69 + 5 écoles permanentes = 74.

Matières d'enseignement.

Écoles de garçons.

1 branche: dessin	19 écoles.
2 branches: allemand, calcul	4 „
3 branches: allemand, calcul, tenue des livres.	12 „
4 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres.	44 „
	79 écoles.

Écoles de filles.

1 branche: couture	53 écoles.
3 branches: allemand, français, calcul.	3 „
4 branches: allemand, français, calcul, couture	14 „
5 branches: allemand, français, calcul, couture, ménage.	4 „
	74 écoles.

Résultats obtenus.

Notes	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
1	7	7	14
2	42	40	82
3	28	25	53
4	2	2	4
	79	74	153

Une *distribution de prix* a eu lieu à 23 écoles de garçons et à 10 écoles de filles.

Dans 6 localités, elle se faisait aux frais du personnel, resp. d'une personne privée.

Aux trois écoles de dessin et à 27 écoles de filles étaient préposées des personnes qui ne faisaient pas partie du personnel enseignant des écoles primaires.

Indemnités.

Subsides de l'État.	19 155 fr.
Part des communes	2 240 „
	21 395 fr.

Recevaient	Instituteurs	Institutrices	Total.
moins de 100 fr. .	14	28	42
de 100 à 150 fr. .	23	27	50
de 150 à 200 fr. .	38	14	52
200 fr. et au delà.	4	5	9
	79	74	153
moyenne	148 fr.	132 fr.	

7 instituteurs et 12 institutrices n'étaient pas chargés de cours pour adultes.

Bibliothèques populaires.

Les 29 bibliothèques possédaient de 45 à 300 volumes, dont se sont servis 94 élèves des écoles primaires, 277 élèves des cours d'adultes et 203 autres personnes. Le nombre total des ouvrages était de 2952. 4 communes avaient alloué des crédits spéciaux dans l'intérêt des bibliothèques (12,50, 25, 100, resp. 125 fr.). 7 bibliothèques ne fonctionnaient pour ainsi dire pas.

b) **Écoles d'adultes privées.**

Il y avait :

1° un ouvroir à Bettendorf, dirigé par une sœur et fréquenté par 10 élèves de 12 à 16 ans, qui payaient une rétribution de 2,50 fr. par mois. Il était ouvert pendant le semestre d'hiver.

2° une école de ménage, attachée au pensionnat d'Ettelbruck, ouverte toute l'année et comptant 36 élèves de 12 à 20 ans. Elle enseignait les travaux à l'aiguille, le repassage, le jardinage, la laiterie, les sciences de ménage, la tenue des livres.

3° l'école de ménage de Bettborn, dirigée par des sœurs et limitée à la saison d'hiver. Le nombre de ses élèves était de 27.

Les résultats, à ces 3 établissements, ont été très satisfaisants.

5e arrondissement: Clervaux et Wiltz.

1. Ecoles gardiennes.

a) Écoles gardiennes publiques.

Les trois écoles gardiennes publiques de cet arrondissement étaient dirigées par des sœurs, dont l'une était en possession du diplôme afférent, une autre, du diplôme pour le travail à l'aiguille; la 3e n'avait pas de brevet. Les résultats obtenus sont marqués par un chiffre 2 et par 2 chiffres 3.

	Élèves		TOTAL.	Indemnités.
	garçons.	filles.		
Boulaide	5	9	14	400 fr. + logem.
Boxhorn	14	24	38	400 fr. + logem.
Wiltz. .	38	32	70	700 fr. + logem.
				1500 fr.

L'école de Wiltz durait 11 mois, les 2 autres pendant 5 mois: en hiver, celles-ci étaient remplacées par les cours d'adultes, qui se tenaient dans les mêmes salles et étaient dirigées par les mêmes religieuses. Le mobilier de classe à Wiltz était bon, et le matériel de classe complet, tandis qu'aux deux autres écoles, ce mobilier laissait à désirer, ce qui, à Boxhorn, était le cas également pour le matériel d'enseignement.

b) Écoles gardiennes privées.

Il y en avait trois aussi, dirigées par des sœurs sans brevet et établies à Clervaux, Troisvierges et Wiltz, comme annexes des écoles de ménage, resp. du pensionnat de jeunes filles à Wiltz. Elles comptaient 25, resp. 45 et 17 élèves. Les sœurs de Clervaux et de Troisvierges ont fait des études spéciales dans des écoles gardiennes bien dirigées du pays. Les résultats sont représentés par le numéro 3.

2. Ecoles primaires proprement dites.

a) Écoles primaires publiques.

Les 96 ressorts scolaires du 5e arrondissement comprenaient 133 écoles, une de plus que l'année passée. Les 133 écoles se subdivisaient en

25 écoles de garçons,
25 écoles de filles,
78 écoles mixtes ordinaires,
5 écoles mixtes pour commençants.

Les écoles comprenaient

2 années d'études.	3 années.	4 années.	5 années.	6 années.	Total.
23 écoles.	6	4	2	98	133

25 écoles de garçons et 55 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs = 80 écoles.

25 écoles de filles, 23 écoles mixtes ordinaires et 5 écoles mixtes de commençants étaient dirigées par des institutrices = 53 écoles.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisance, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement, matériel de classe, nouvelles constructions.

109 maisons d'école renfermaient 135 salles de classe, dont 2 étaient réservées à l'école primaire supérieure de Wiltz.

90 salles de classe étaient en bon état, 38 dans un état satisfaisant.

Les 7 salles de classe en mauvais état se trouvaient à

Bockholtz (Gœsdorf), trop petite, basse, sombre, mal éclairée.

Boxhorn (g.), trop basse.

Eschdorf (mixte), basse, mal éclairée.

Fischbach, sombre, humide, mal éclairée.

Leithum, trop petite, basse, sombre, mal éclairée.

Merkoltz, mal éclairée.

Neidhausen, trop petite, basse, sombre, mal éclairée.

Avaient des places de récréation: 49 maisons d'école,
n'en avaient pas . . . . 60 „ „ .

37 places de récréation étaient clôturées, 16 ne l'étaient pas, 6 places étaient plantées d'arbres. 4 maisons d'école avaient chacune deux places de récréation.

Les lieux d'aisance faisaient défaut à Breidfeld, Grindhausen et Hautbellain ; il n'y en avait pas pour le personnel enseignant à Boxhorn (g.) et à Huldange, ils n'étaient pas séparés pour les sexes à Bockoltz (Hosingen) et à Mecher ; dans ce dernier endroit, ils étaient tellement mauvais qu'on ne pouvait s'en servir.

Les lieux d'aisance étaient en mauvais état à Baschleiden, Binsfeld (g. et f.), Bockoltz (Hosingen), Boulaide (g.), Boxhorn (g.), Hachiville, Harlange (f.), Heiderscheidergrund, Holzthum, Kaundorf, Liefrange, Mecher, Merkoltz, Siebenaler, Surré, Tadler, Tarchamps, Wilwerwiltz.

Les écoles de Leithum et de Masseler, installées provisoirement dans des maisons particulières, ne sont pas prises en considération.

Grand nombre de cabinets laissaient beaucoup à désirer sous le rapport de la propreté, en ce qu'ils n'étaient pas ou, du moins, très rarement lavés. Tel a été le cas pour 72 écoles.

Des bancs à deux sièges ont été acquis ou l'effectif en a été complété à 6 écoles, de sorte que, à la fin de l'année 1908—1909, il y avait des bancs à 2 sièges (Rettig) dans 84 écoles. Un certain nombre d'écoles, en outre, sont entrées en possession de nouvelles estrades, d'armoires, de thermomètres.

La somme totale allouée dans le but de fournir le matériel de classe aux élèves indigents étant de 3100 fr. et le nombre de ces élèves s'élevant à 671, il revient à chaque élève indigent 4,60 en moyenne. Il y a des communes qui se montrent assez larges sous ce rapport, d'autres ne le sont pas assez. Les communes de Boulaide et de Heiderscheid n'avaient même pas voté de crédit à cet effet.

Grand nombre d'écoles ont, pendant les dernières années, enrichi leur matériel d'enseignement par l'acquisition de tableaux noirs perfectionnés, de cartes murales, de la collection Gaspar et de tableaux pour l'enseignement intuitif et pour l'enseignement de l'histoire naturelle.

Les musées scolaires de Gœsdorf et de Harlange, fondés par les instituteurs de la localité, ont servi d'exemple en plusieurs endroits.

De nouvelles constructions ont été exécutées à Basbellain (maison d'école avec logement, lieux d'aisance et place de récréation), Clervaux (lieux d'aisance), Enscherange (id.), Eschdorf (id.), Kaundorf (id.), Leithum (maison d'école avec logement et place de récréation), Lullange (lieux d'aisance et place de récréation), Munshausen (maison d'école avec logement, lieux d'aisance et place de récréation).

De grosses réparations ont été faites: a) aux maisons d'école de Bockoltz, Clervaux, Derenbach, Dorscheid, Drauffelt, Eschdorf, Heiderscheidergrund, Insenborn, Oberwampach, Rumlange, Selscheid, Tadler et Troisvierges; b) aux logements de Boulaide, Kalborn, Niederwampach, Oberwampach, Roder, Troisvierges et Wahlhausen.

Matières d'enseignement.

Les premiers éléments de dessin étaient enseignés dans les écoles de garçons de Clervaux (1er degré), Esch (div. sup.), Hosingen et Wiltz (les 2 degrés sup.); de petites notions de tenue des livres, à Esch (g. div. sup.) et dans les écoles des communes de Heiderscheid, Mecher et Munshausen; des notions de sciences naturelles, dans les écoles communales de Mecher. La gymnastique a été enseignée par un maître spécial aux garçons du degré supérieur des écoles de Wiltz; des jeux scolaires ont été exécutés pendant la récréation à un assez grand nombre d'écoles. A Clervaux, la dernière heure de classe du jeudi était consacrée à ces deux sortes d'exercices.

Durée du temps de classe.

Contrairement à l'art. 29 de la loi, les grandes vacances duraient du 15 septembre au 15 octobre pour 66 écoles appartenant à 13 communes; elles étaient fixées au mois d'octobre dans 4 communes avec 13 écoles.

A Troisvierges, les écoles chômaient les jours de foire et, à Wiltz, les mêmes jours à partir de 10 heures; le temps perdu était rattrapé en partie à Troisvierges par le fait qu'on tenait classe l'après-midi du jeudi suivant.

Les heures de classe, en hiver, variaient entre 8½—11½; 1-4, 1½—4½, 1½—4; en été: 8-11, 9-midi, 8½ 11½; 1—4, 1½—4½, 1½-4, 2—5. 5 communes avaient, pour le mois d'octobre, introduit les modifications suivantes: 7½ - 10½, 7½ -10 ou encore 7—10; 3—5, 2—5, 3—5½. 11 sections ont changé, à la même époque, les heures de classe d'une manière irrégulière, au point de n'avoir plus que 4 ou 3 heures de classe par jour.

Elèves.

Les écoles primaires du 5e arrondissement comptaient 4576 élèves. Le chiffre total se décompose, aux différents points de vue, comme suit.

Elèves.	Garçons.	Filles.	Total.
dans l'âge obligatoire. .	2168	2224	4392
au-dessus de l'âge oblig.	67	40	107
au-dessous de l'âge oblig.	36	41	77
	2271	2305	4576

Elèves solvables:

	Garçons.	Filles.	Total.
de l'âge obligatoire . . .	1846	1895	3741
au-dessus de l'âge oblig.	63	35	98
au-dessous de l'âge oblig.	33	33	66
	1942	1963	3905

Élèves indigents :

	Garçons.	Filles.	Total.
de l'âge obligatoire . . .	322	329	651
au-dessus de l'âge oblig.	4	5	9
au-dessous de l'âge oblig.	3	8	11
	329	342	671

La moyenne des élèves par école était
pour l'âge obligatoire de 32,7 ;
sans distinction d'âge de 34.

La classe inférieure de l'école primaire supérieure de Wiltz est comprise dans ces chiffres, l'âge obligatoire y étant étendu à 13 ans accomplis.

Avaient :

1 — 5	élèves de l'âge obligatoire :	1	école ;
6—10	„ „	3	écoles ;
11—20	„ „	29	„ ;
21—30	„ „	23	„ ;
31—40	„ „	39	„ ;
41—50	„ „	24	„ ;
51—60	„ „	12	„ ;
61—70	„ „	1	école ;
81—90	„ „	1	„ .

L'école de Kautenbach comptait 70 et celle de Troine, 83 élèves.

Les écoles énumérées ci-après n'avaient pas plus de 10 élèves : Allerborn 7, Bockholtz (Gœsdorf) 6, Neunhausen 3, Siebenaler 10. Si l'on ajoute les élèves hors de l'âge obligatoire, Neunhausen avait 3+2 et Siebenaler 10+1 élèves.

Absences.

Le total des absences, en 1908—1909, était de 81744 demi-journées, dont 67197 avec et 14547 sans permission. Il en résulte une différence en faveur

de 1907—1908 de 11677 absences justifiées et une différence en faveur de 1908-1909 de 4486 absences non justifiées, d'où, pour le total, une différence de 7191 absences en faveur de 1907-1908.

Liste des absences par communes.

	Elèves de l'âge oblig	ABSENCES.			Moyenne des absences par élève			
		en vertu de l'art. 8.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 8	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Alscheid . . .	105	2651	103	41	25,2	0,9	0,3	26,4
Asselborn . .	255	2934	1582	2788	11,1	6,2	10,9	28,2
Bœvange. . .	220	3428	403	1410	15,5	1,8	6,8	24,1
Boulaide . . .	177	2532	57	627	14,3	0,3	3,5	18,1
Clervaux. . .	255	3970	330	494	15,5	1,2	1,9	18,6
Consthum . .	80	1054	142	2	13,1	1,7	—	14,8
Esch s. Sûre.	57	361	81	42	6,3	1,4	0,7	8,4
Eschweiler .	135	1820	145	144	13,4	1,0	1,0	15,4
Gœsdorf . . .	160	1987	111	51	12,4	0,6	0,3	13,3
Hachiville . .	108	1832	246	1215	16,9	2,2	11,2	30,3
Harlange. . .	159	1434	99	71	9,0	0,6	0,4	10,0
Heiderscheid	220	2367	181	253	10,8	0,8	1,1	12,7
Heinerscheid	215	3279	204	465	15,2	0,9	2,1	18,2
Hosingen . .	282	3278	168	563	11,6	0,5	1,9	14,0
Mecher. . . .	136	1123	56	17	8,2	0,4	0,1	8,7
Munshausen.	150	1420	165	88	9,4	1,1	0,5	11,0
Neunhausen.	66	526	184	24	7,9	2,7	0,3	10,9
Oberwampach	169	2541	870	97	15,0	5,1	0,5	20,6
Troisvierges	469	7513	389	3530	16,0	0,8	7,5	24,3
Weiswampach	226	4120	309	737	18,2	1,3	3,2	22,7
Wiltz	489	5962	1008	1416	12,1	2,0	2,8	16,9
Wilwerwiltz.	108	2017	105	151	18,6	0,9	1,3	20,8
Winseler. . .	151	2005	105	321	13,2	0,6	2,1	15,9
	4392	60154	7043	14547	13,6	1,6	3,3	18,5

Il importe de faire remarquer qu'un assez grand nombre d'enfants de l'âge obligatoire, notamment dans le 4e et le 5e arrondissement, entrent en condition

chez des personnes habitant le même arrondissement ou des arrondissements voisins. Pour l'année passée, le nombre de ces enfants s'élevait, au 5e arrondissement, à 55.

Commissions locales.

6 commissions locales ont visité 2 fois leurs écoles au nombre de 31 ; 11 l'ont fait une fois, 10 n'ont pas visité les 44 écoles de leurs communes respectives. 16 commissions locales ont fait rapport sur les visites.

Application des articles 6, 7 et 8.

	Art. 6.		Art. 7.		Art. 8.	
	Comparutions.	Contraventions.	Inscriptions.	Contraventions.	Personnes poursuivies	Contraventions.
Alscheid . .	1	1	„	„	„	„
Asselborn . .	10	65	9	39	9	70
Bœvange . .	34	50	2	30	„	58
Boulaide . .	„	15	„	7	„	8
Clervaux . .	2	15	„	7	„	7
Esch	3	3	„	„	„	„
Eschweiler .	6	6	„	1	„	„
Hachiville . .	5	23	„	10	„	42
Harlange . .	1	1	„	„	„	„
Heiderscheid .	4	7	1	3	1	5
Heinerscheid .	3	7	1	3	1	5
Hosingen . .	„	11	„	4	„	6
Mecher . . .	„	1	„	„	„	„
Munshausen .	„	4	„	1	„	„
Troisvierges .	8	70	„	40	„	69
Weiswampach	24	24	9	10	6	6
Wiltz	28	35	13	15	6	20
Wilwerwiltz .	1	2	4	2	1	3
Winseler . .	14	14	1	5	„	6
	144	354	40	177	24	305

4 commissions locales, faute de contraventions, n'ont pas été dans le cas de devoir appliquer ces articles. L'intérêt de 8 commissions locales pour la bonne marche des écoles a été grand, dans 5 autres cas, il a été satisfaisant, de la part de 9 commissions il laissait à désirer. Plus d'une commission locale accordait avec trop d'empressement les dispenses demandées.

Extension de l'âge obligatoire.

Les études primaires étaient de 7 années dans les communes d'Esch et de Wiltz, de 6½, dans les communes d'Alscheid, Asselborn, Boulaide, Clervaux, Eschweiler, Gœsdorf, Neunhausen, Oberwampach, Winseler et la section de Troisvierges.

Personnel enseignant.

Il se composait de 80 instituteurs, 29 institutrices laïques et 24 institutrices religieuses.

Mutations dans le personnel enseignant:

par suite de déplacement.	13
par suite de retraite . .	4
	17

Un instituteur et 5 institutrices ont été temporairement remplacés. 16 écoles chômaient moins de 3 jours et 15 depuis 3 à 20 jours, pour cause de maladie des titulaires.

5 écoles étaient temporairement fermées par suite de maladie contagieuse parmi les enfants.

Brevet de capacité.

Avaient un brevet de	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1er rang . . .	2	1	„	3
2e „ . . .	16	4	5	25
3e „ . . .	28	13	9	50
4e „ . . .	34	11	10	55
	80	29	24	133

Capacités pratiques.

Notes	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
2	36	11	20	67
3	43	18	4	65
4	1	„	„	1
	80	29	24	133

Résultats obtenus.

Notes	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
2	34	12	19	65
3	44	15	5	64
4	2	2	„	4
	80	29	24	133

Conduite.

Notes	Instituteurs.	Institutrices		TOTAL.
		laïques.	religieuses.	
2	74	27	24	125
3	6	2	„	8
	80	29	24	133

Ancienneté de service.

Années de service	Instituteurs.	Institutrices laïques.	Institutrices religieuses	TOTAL.
1—5	33	15	2	50
6—10	12	6	1	19
11—15	4	3	3	10
16—20	8	„	6	14
21—25	4	2	2	8
26—30	8	2	5	15
31—35	6	1	2	9
36—40	4	„	1	5
41—45	„	„	1	1
46—50	1	„	1	2
	80	29	24	133

Traitements communaux.

Les 80 instituteurs touchaient en traitement communal . . . . . 108099 fr.
29 institutrices laïques „ 29504 „
24 institutrices religieuses „ 18259 „
Total . . . . 155862 fr.

Moyenne du traitement communal :
par instituteur . . . . 1351 25 fr.
par institutrice laïque . 1017 37 „
par institutrice religieuse 760 79 „

Suppléments de traitement.

Les instituteurs recevaient 25462,50 fr.
les institutrices laïques . . 3871,87 „
Total 29334,37 fr.

Primes de brevet.

Rang de brevet.	Instituteurs.		Institutrices laïques.		Institutrices religieuses.		TOTAL.
	Nombre	Sommes payées.	Nombre.	Sommes payées.	Nombre.	Sommes payées.	
1	2	300	1	150	„	„	450
2	16	1600	4	400	5	500	2500
3	28	1400	13	650	9	450	2500
		3300		1200		950	5450

34 instituteurs, 11 institutrices laïques et 10 institutrices religieuses ne touchaient pas de prime de brevet.

Indemnités de logement.

41 instituteurs avaient de ce chef 12125 fr.
12 institutrices laïques . . . . 2250 „
Total . . . 14375 fr.

Un instituteur et une institutrice laïque ne touchaient qu'une partie de l'indemnité de logement.

40 instituteurs, 18 institutrices laïques et 21 institutrices religieuses étaient en jouissance d'un logement fourni par la commune ;

21 religieuses disposaient de 12 logements. Les sœurs de Wiltz demeuraient au pensionnat.

Les logements se composaient de

	Logements			
	d'instituteurs.	d'institutrices laïques.	d'institutrices religieuses.	Total.
2 pièces . . .	„	1	„	1
3 „ . . .	2	6	„	8
4 „ . . .	2	8	„	10
5 „ . . .	12	1	3	16
6 „ . . .	16	2	4	22
7 et au delà .	8	„	5	13
	40	18	12	70

Logements insuffisants: *a*) instituteurs: Hupperdange, Insenborn, Neidhausen, Niederwampach, Wahlhausen, Wilwerdange; *b*) institutrices laïques: Clervaux (2 éc.), Rumlange.

Logements en mauvais état: *a*) instituteurs: Alscheid, Doncols, Heinerscheid, Nothum; *b*) institutrices laïques: Binsfeld et Leithum.

Total de la dépense.

	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
Traitements communaux.	108099	29504	18259	155862
Suppléments de traitement. .	25462,50	3871,87	—	29334,37
Primes de brevet	3300	1200	950	5450
Indemnités de logement. .	12125	2250		14375
	148986,50	36825,87	19209	205021,37

En ne considérant que les sommes payées au personnel laïque en traitements, suppléments de traitement et primes de brevet, comptant seuls pour la pension, le total de la dépense s'élève pour les 80 instituteurs à 136 861,50 et pour les 29 institutrices à 34 575,87, au total à 171 437,37 fr.

En moyenne, il a été payé par instituteur: 1710,76fr.
" par institutrice laïque: 1192,27 fr.

Avaient, suppléments et primes compris, un traitement de

Francs.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
700	—	1	11	12
800	—	—	7	7
900	—	—	6	6
1000	—	14	—	14
1100	—	3	—	3
1200	25	5	—	30
1300	8	—	—	8
1400	4	1	—	5
1500	5	3	—	8
1600	2	1	—	3
1700	3	—	—	3
1800	2	1	—	3
1900	2	—	—	2
2000	7	—	—	7
2100	5	—	—	5
2200	8	—	—	8
2300	2	—	—	2
2400	2	—	—	2
2500	1	—	—	1
2600	1	—	—	1
2700	2	—	—	2
2800	—	—	—	—
2900	—	—	—	—
3000	—	—	—	—
3100	1	—	—	1
	80	29	24	133

Une distribution de prix n'a pas eu lieu aux écoles des communes d'Esch et de Heiderscheid.

La caisse d'épargne fonctionnait dans 5 localités avec 13 écoles, où 219 élèves ont versé 1788,63 fr.

La conférence d'arrondissement, prévue par la loi, a eu lieu à Wiltz, le 28 août 1909.

3. Ecoles primaires supérieures.

a) **L'école primaire supérieure publique**

pour garçons à Wiltz, bien installée, était dirigée par deux instituteurs, un maître de dessin et un maître de chant; un cours de gymnastique y était donné en été. Cette école comprenait deux classes séparées.

Le total des élèves était de 46, dont 7 forains.

Les instituteurs possédaient un brevet de 1er, resp. de 2e rang; les résultats ont été très satisfaisants.

Traitements.

	Traitement communal.	Suppléments de traitement.	Primes de brevet.	Total.	Indemnités de logement.	Total.
Instituteur	2550	800	100	3450	475	3925
id.	2550	700	150	3400	475	3875
Maître de dessin . .	900	„	„	900	„	900
Maître de chant. . .	200	„	„	200	„	200
Maître de gymnastique	200	„	„	200	„	200
	6400	1500	250	8150	950	9100

Il a été payé en outre 150 fr. aux 2 ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux. . . . 300

Total fr. . . . 9400

b) **Ecole primaire supérieure privée.**

Le pensionnat de Wiltz comprenait:

a) trois classes; b) un cours spécial préparatoire à l'Ecole normale; c) un cours de ménage; d) un ouvroir.

Le pensionnat était dirigé par 7 sœurs, dont 2 possédaient le brevet luxembourgeois de 3e rang, 2, le brevet français supérieur, 2, le brevet français

élémentaire, une, le brevet luxembourgeois pour les travaux à l'aiguille.

Il comptait, l'année passée, 116 élèves, dont 18 étrangères. Les résultats obtenus ont été très satisfaisants.

4. Ecoles d'adultes.

a) Ecoles d'adultes publiques.

Il y avait dans le 5e arrondissement 85 écoles de garçons avec 800 élèves et 77 écoles de filles avec 1600 élèves, ou, au total, 162 écoles d'adultes avec 2400 élèves.

Les 85 écoles de garçons se trouvaient établies dans 71 localités, les 77 écoles de filles, dans 74. Dans le nombre de 1600 sont comprises les 940 filles de l'âge obligatoire qui fréquentaient le cours d'ouvrage manuel de l'école primaire.

Avaient	Ecoles de garçons.	Ecoles de filles.	Total.
1 10 élèves . . .	46	17	63
10—20 » . . .	38	34	72
20 et au delà . . .	1	26	27
	85	77	162

Durée de l'enseignement.

Ecoles de garçons.

Mois.	Nombre de leçons de 2 h. p. semaine			Total.
	1 leçon.	2 leçons.	3 leçons	
2 à 2½	»	»	2	2
3 à 3½	»	1	3	4
4 à 4½	»	1	31	32
5 à 5½	»	3	32	35
6 à 6½	1	»	1	2
7 à 7½	»	1	»	1
8 à 8½	1	2	»	3
10 et plus	3	3	»	6
	5	11	69	85

Écoles de filles.

Mois.	Nombre des leçons par semaine. 1 leçon	3 leçons.	Écoles permanentes.	TOTAL.
4 à 4½	2	„	4	6
5 à 5½	12	„	2	14
6 à 6½	2	„	„	2
7 à 7½	„	1	„	1
8 à 8½	1	„	„	1
9 à 9½	1	„	1	2
10 et plus	50	„	1	51
	68	1	8	77

Matières d'enseignement.

Écoles de garçons.

1 branche: le dessin à . . . . . 14 écoles
4 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres . . . . . 61 „
5 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres, géographie. . . . 10 „
85 écoles.

Écoles de filles.

1 branche: les travaux à l'aiguille . . 62 écoles;
2 branches: allemand, travaux à l'aiguille . . . . . 3 „ ;
2 branches: travaux à l'aiguille, repassage. . . . . 3 „ ;
3 branches: allemand, travaux à l'aiguille, repassage . . . . . 3 „ ;
4 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres . . . . . 4 „ ;
4 branches: allemand, calcul, travaux à l'aiguille, repassage . . . . . 1 école;
4 branches: allemand, calcul, tenue des livres, travaux à l'aiguille . . . . 1 „ .
77 écoles.

Résultats.

Notes.	Écoles de garçons.	Écoles de filles.	TOTAL.
1	1	"	1
2	31	27	58
3	51	47	98
4	"	2	2
	83	76	159*

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant se composait, pour les écoles de garçons, de 81 instituteurs, 3 ecclésiastiques et un professeur; pour les écoles de filles, de 10 institutrices laïques, 28 institutrices religieuses et 39 couturières.

Indemnités.

Le subside de l'État s'élevait à. . .	21 295 fr.
la part contributive des communes à	850 fr.
Total. .	22 145 fr.

Recevaient	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
Moins de 100 fr.	9	20	29
100 à 150 fr.	50	34	84
150 à 200 fr.	25	19	44
200 fr. et au delà.	1	4	5
	85	77	162

Des distributions de prix ont eu lieu à 10 écoles; à 4 autres écoles, des prix ont été distribués aux frais des instituteurs de ces écoles.

La caisse d'épargne se trouvait introduite dans deux localités; 5 élèves ont versé la somme de 31,45 fr.

*) 3 écoles n'ont pu être visitées.

Les 26 *bibliothèques populaires* du 5e arrondissement possédaient ensemble 1848 volumes. Le nombre des volumes lus a été de 1794, celui des lecteurs, de 523, dont 64 élèves des écoles primaires, 311 élèves des cours d'adultes et 148 autres personnes. Une seule commune avait voté un crédit de 25 fr. au profit de sa bibliothèque.

Il existait deux écoles de ménage communales, dirigées par des religieuses et fonctionnant pendant 10 mois de l'année. L'école de ménage d'Enscherange, avec 35 élèves en hiver et 14 en été, se trouvait sous la direction de 3 sœurs sans brevet; celle de Weiswampach, comptant 35 élèves en hiver et 15 en été, était dirigée par une sœur brevetée pour le travail à l'aiguille. Les résultats obtenus sont marqués par 2 nos 2—3 et 2 nos 3.

b) **Ecoles d'adultes privées.**

L'école de ménage et l'ouvroir de Clervaux, l'école de ménage et les deux ouvroirs de Troisvierges, l'ouvroir de Wiltz étaient dirigés par 7 religieuses, dont une possédait le brevet luxembourgeois de 3e rang, deux, un brevet pour le travail manuel; 4 n'avaient pas de brevet. Tous les établissements étaient ouverts pendant 10 mois et comptaient, celui de Clervaux 23 élèves, celui de Troisvierges 36 (dont 10 étrangères), et enfin celui de Wiltz, en hiver 30 et en été 14 élèves.

Les résultats obtenus sont représentés par 3 nos 2, 3 nos 2—3 et 1 no 3.

6e arrondissement: Capellen et Mersch.

1. Ecoles gardiennes.

a) **Ecole gardienne publique.**

L'école gardienne de Rollingen (Mersch), fréquentée par 8 garçons et 12 filles, fonctionnait toute l'année. La maîtresse laïque, sans brevet, touchait un traite-

ment de 350 fr. Les résultats obtenus ont été satisfaisants.

b) **Ecole gardienne privée.**

Une école gardienne privée, dirigée par une sœur diplômée, était attachée à l'école de ménage de Steinfort et fréquentée par 27 garçons et 20 filles. Les résultats ont été bons.

2. Ecoles primaires proprement dites.

Le 6e arrondissement comptait 40 écoles de garçons, 40 écoles de filles, 29 écoles mixtes ordinaires et 9 écoles mixtes pour commençants, au total 118 écoles.

Les 40 écoles de garçons et 19 écoles mixtes étaient dirigées par des instituteurs;

40 écoles de filles, 10 écoles mixtes ordinaires et 9 écoles mixtes pour commençants étaient dirigées par des institutrices.

Avaient

2	années d'études	. . .	13 écoles
3	„ „	. . .	17 „
4	„ „	. . .	18 „
6	„ „	. . .	70 „

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisance, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement, matériel de classe, nouvelles constructions.

Les 118 salles de classe appartenaient à 74 maisons d'école. 100 salles étaient bonnes ou dans un état satisfaisant; 18 laissaient à désirer. Celles-ci se trouvaient à:

Berg (f), trop basse;
Blascheid, trop petite, humide;
Bœvange (g.), trop grande, sombre, humide;
Clemency (3e école), trop basse;
Dippach (g.), trop grande;
Garnich (f.), trop basse;
Hunsdorf, humide;
Kehlen (g.), pas assez claire; donne directement sur la rue et sert d'accès au secrétariat;

Kopstal (g. II et f. II), trop petites;
Larochette (g. II), trop exposée au bruit du dehors;
Mamer (g. II), trop petite et donne directement sur la rue;
Mamer (f. II), pas assez claire;
Mamer (f. I), trop basse, petites fenêtres;
Schouweiler (g.), humide, trop petite;
Septfontaines (g. et f.), trop petites.

13 places de récréation sont clôturées, 29 ne le sont pas; 6 de la première catégorie sont plantées d'arbres, 12 de la seconde espèce le sont également. Les places de récréation faisaient défaut près de 26 maisons d'école renfermant 37 salles de classe.

La construction des latrines est bonne dans 89 cas, satisfaisante dans 28 et mauvaise à Cruchten et à Nommern (en voie de construction). L'entretien en est presque partout bon.

Il serait sans doute recommandable de transformer en place de récréation le jardin scolaire de Reckange.

Des bancs et une estrade ont été fournis à deux écoles.

Le matériel d'enseignement a été complété en plusieurs endroits par l'acquisition de globes terrestres, de cartes murales, de la collection Gaspar et de tableaux pour l'enseignement des sciences naturelles.

Le matériel de classe a été fourni en quantité suffisante aux élèves indigents.

De nouvelles constructions de maisons d'école sont projetées, resp. en voie d'exécution à Kopstal et à Mamer.

Des réparations ont été faites aux écoles de Clemency, Fingig, Lorentzweiler, Schœnfels et Schoos.

Des lieux d'aisance ont été construits à Septfontaines; les cabinets de Reckange (Mersch) ont été réparés.

Matières d'enseignement.

L'enseignement de la gymnastique était obligatoire à Kleinbettingen, Larochette (g. I), aux écoles de

garçons à Mersch et à Steinfort; le dessin était enseigné dans les écoles de garçons de Bascharage, Hautcharage, Kehlen, Larochette, Mamer, Mersch et Nospelt; la tenue des livres l'était à Kehlen, Larochette (g. et f.) et Nospelt.

Durée du temps de classe.

L'année scolaire commençait seulement le 5 octobre dans les communes de Bœvange, Clemency, Dippach, Garnich, Heffingen, Hobscheid, Kœrich, Kopstal, Mamer, Septfontaines et Steinfort.

La commune de Kehlen avait prolongé les grandes vacances jusqu'au 15 octobre, et les écoles de la commune de Tuntange chômaient l'après-midi de la première quinzaine de ce même mois.

Les heures de classe les plus usitées étaient, en hiver: 8½—11½, 1½-4½, et, en été, 8—11, 1½—4.

Elèves.

Nombre des élèves de	Garçons.	Filles.	Total.
l'âge obligatoire	1986	1864	3850
au-dessus de l'âge	67	62	129
au-dessous obligatoire	48	50	98
	2101	1976	4077

Élèves indigents:

	Garçons.	Filles	Total.
dans l'âge obligatoire. .	136	130	266
au-dessus de l'âge	8	10	18
au-dessous obligatoire	7	8	15
	151	148	299

La moyenne des élèves de l'âge obligatoire par école était de 33,
" sans distinction d'âge de 35.

Absences.

Le total des absences était de 58827 demi-journées, dont 56435 avec permission et 2392 sans permission. La différence de l'ensemble des absences est de 1497 en faveur de l'année 1907—08. Il existe en effet pour les absences justifiées une différence de 3390 en faveur de 1907—1908, tandis que, quant aux absences non justifiées, la différence est en faveur de 1908—1909 et s'élève à 1893 demi-journées.

Liste des absences par communes.

	Elèves de l'âge oblig.	ABSENCES.			Moyenne des absences par élève			
		en vertu de l'art. 8.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art 8.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Bascharage .	257	4177	245	161	16,2	0,9	0,6	17,7
Berg.	87	2463	69	9	28,0	0,7	0,1	28,8
Bissen.	172	2575	176	65	15,0	1,0	0,4	16,4
Bœvange . . .	131	1229	182	92	9,3	1,4	0,7	11,4
Clemency. . .	133	1184	40	7	8,9	0,3	„	9,2
Dippach . . .	132	2484	147	79	18,9	1,1	0,6	20,6
Fischbach . .	74	1521	223	27	18,0	3,0	0,3	21,3
Garnich. . . .	121	2179	205	136	18,0	1,7	1,1	20,8
Heffingen. . .	114	903	80	„	8,0	0,7	„	8,7
Hobscheid . .	307	2286	167	149	7,4	0,5	0,4	8,3
Kehlen	255	2163	337	212	8,4	1,2	0,8	10,4
Kœrich	191	1572	122	38	8,2	0,6	0,2	9,0
Kopstal	175	3080	448	206	17,6	2,4	1,1	21,1
Larochette . .	154	3872	96	20	25,1	0,6	0,1	25,8
Lintgen	158	1287	192	134	8,1	1,2	0,8	10,1
Lorentzweiler	161	1712	168	327	10,6	1,0	2,	13,6
Mamer	249	4303	486	354	17,2	1,9	1,4	20,5
Mersch	375	5770	279	208	15,4	0,7	0,5	16,4
Nommern. . .	129	1708	769	85	13,2	6,0	0,7	19,9
Septfontaines	109	494	261	11	4,5	2,4	0,1	7,0
Steinfort . . .	259	3210	255	70	12,4	1,0	0,2	13,6
Tuntange. . .	107	1491	25	2	14,0	0,2	„	14,2
	3850	51463	4972	2392	13,3	1,2	0,6	15,1

Commissions locales.

Deux commissions ont visité 2 fois leurs écoles au nombre de 16; 14 l'ont fait une fois (66 écoles), 6 n'ont pas visité les écoles. Une commission locale a fait deux rapports sur ses visites, 4 en ont fait un seul.

Application des articles 6, 7 et 8.

	Article 6.		Article 7.		Article 8.	
	Comparutions.	Contraventions.	Inscriptions.	Contraventions.	Poursuites.	Contraventions.
Bascharage .	5	5	3	3	1	1
Bissen . . .	3	3	„	„	„	„
Bœvange . .	3	3	1	1	„	„
Clemency . .	4	4	„	„	„	„
Dippach . .	2	2	„	„	„	„
Garnich. . .	2	2	„	„	„	„
Hobscheid. .	1	1	1	1	„	„
Kehlen . . .	5	5	2	2	„	„
Kopstal. . .	10	10	5	5	5	5
Larochette. .	2	2	„	„	„	„
Lintgen. . .	9	9	„	„	„	„
Lorentzweiler	„	4	„	4	„	4
Mamer . . .	„	1	„	„	„	„
Mersch . . .	8	8	1	1	„	1
Nommern . .	1	3	1	3	1	3
Steinfort . .	3	3	1	1	„	„
	58	65	15	21	7	14

6 commissions locales n'ont pas été dans le cas de devoir appliquer les dits articles, faute de contraventions.

L'intérêt que portaient les commissions locales à

la bonne marche des écoles est représenté pour 3 d'entre elles par la note *grand*, pour toutes les autres, il a été satisfaisant.

Extension de l'âge obligatoire.

L'âge obligatoire était étendu à 12½ ans dans les communes de Clemency, Fischbach, Mersch et dans la section d'Ernzen (Larochette), à 13 ans à Kleinbettingen et à Larochette.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant du 6e arrondissement se composait de

59 instituteurs,
39 institutrices laïques,
20 institutrices religieuses.

Mutations dans le personnel

par suite de déplacement. 4
par suite de retraite. 6
par suite de décès 2

6 instituteurs et 6 institutrices avaient été temporairement remplacés pour cause de maladie.

Les écoles de Cap et de Schoos chômaient pendant deux semaines par suite de maladie contagieuse.

Brevet de capacité.

Avaient le brevet de	Instituteurs	Institutrices		Total
		laïques	religieuses	
1er rang. . .	—	3	—	3
2e „ . . .	16	13	2	31
3e „ . . .	26	15	9	50
4e „ . . .	17	8	9	34
	59	39	20	118

Capacités pratiques.

Ont eu la note	Instituteurs	Institutrices laïques	Institutrices religieuses	Total
1 . .	—	—	5	5
2 . .	30	29	13	72
3 . .	25	10	1	36
4 . .	4	1	—	5
	59	40	19	118

Résultats obtenus.

Ont eu la note	Instituteurs	Institutrices laïques	Institutrices religieuses	Total
1 . .	1	—	5	6
2 . .	37	33	14	84
3 . .	19	7	—	26
4 . .	2	—	—	2
	59	40	19	118

La conduite du personnel a été bonne.

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices. laïques.	Institutrices. religieuses.	TOTAL.
1—5	11	10	5	26
6—10	8	7	2	17
11—15	7	6	1	14
16—20	6	5	3	14
21—25	7	6	„	13
26—30	8	4	2	14
31—35	5	2	3	10
36—40	4	„	2	6
41—45	3	„	1	4
	59	40	19	118

Traitements communaux.

59 instituteurs recevaient en traitement communal.	81 066 fr.
39 institutrices laïques recevaient en traitement communal.	41 663 „
20 institutrices religieuses recevaient en traitement communal	15 018 „
Total . . .	137 747 fr.
Moyenne du traitement communal par instituteur	1374 fr.
Moyenne du traitement communal par institutrice laïque	1070 „
Moyenne du traitement communal par institutrice religieuse	750 „

Supplements de traitement.

42 instituteurs avaient.	26 200,00 fr.
30 institutrices laïques	11 906,25 „
Total . . .	38 106,25 fr.

Primes de brevet.

45 instituteurs touchaient	3050,00 fr.
31 institutrices laïques	2462,50* „
9 institutrices religieuses.	550,00 „
Total . . .	6062,50 „

Indemnités de logement.

32 instituteurs recevaient de ce chef . .	8875 fr.
12 institutrices laïques.	2700 „
Total . . .	11575 fr.

Moyenne d'un traitement d'instituteur, les suppléments et les primes de brevet compris: 1852 fr., d'une institutrice laïque: 1440 et d'une institutrice religieuse: 778 fr.

Dépense totale: traitements communaux	137 747,00 fr.
suppléments de traitement	38 106,25 „
primes de brevet . . .	6 062,50 „
indemnités de logement .	11 575,00 „
	193 490,75 fr.

*) Une institutrice de 4e rang remplaça, le 1er janvier 1909, une institutrice de 3e rang décédée.

Relevé des traitements, les suppléments et primes compris

Avaient	Instituteurs.	Institutrices laïques.	Institutrices religieuses.	Total.
700	"	"	10	10
800	"	"	9	9
900	"	"	1	1
1000	"	6	"	6
1100	"	5	"	5
1200	7	6	"	13
1300	2	3	"	5
1400	4	2	"	6
1500	5	6	"	11
1600	4	2	"	6
1700	1	3	"	4
1800	3	4	"	7
1900	4	1	"	5
2000	6	1	"	7
2100	4	"	"	4
2200	11	"	"	11
2300	3	"	"	3
2400	4	"	"	4
2500	1	"	"	1
	59	39	20	118

Logements.

28 instituteurs, 28 institutrices laïques et 20 institutrices religieuses étaient en possession de logements fournis par les communes ; les 20 religieuses disposaient de 10 logements.

Les logements comprenaient

	Instituteurs	Institutrices	
		laïques	religieuses
2 pièces. . .	—	1**)	—
3 „ . . .	1*)	7	—
4 „ . . .	10	13	5
5 et plus . .	17	7	5

Logements qui étaient dans un état

	Instituteurs	Institutrices	
		laïques	religieuses
Convenable. . . .	16	28	10
Satisfaisant. . . .	9	—	—
Mauvais.	3****)	—	—

La *distribution des prix*, prévue par la loi, a eu lieu à toutes les écoles du 6e arrondissement.

La *caisse d'épargne* était introduite à 9 écoles, dont les élèves, au nombre de 143, ont versé 4050,35 fr.

La *conférence d'arrondissement* eut lieu à Mersch, le 25 août 1909.

3. Écoles primaires supérieures.

Écoles primaires supérieures publiques.

Les écoles primaires supérieures pour garçons de Larochette et de Mersch, composées de 3 années d'études, comptaient, la première 44, l'autre, 22 élèves. Les résultats obtenus ont été bons.

	traitement communal	suppléments de traitement	primes de brevet	indemnité de logement	Total francs.
Larochette	2200	600	150	400	3350
Mersch. .	2200	500	150	—	2850
					6200

*) Kœrich ;
**) Glabach.
***) Hollenfels, Nospelt, Reuland.

Indemnités payées aux ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux : 200 + 150 = 350 fr., d'où le total final de 6550 fr.

Ecoles d'adultes.

a) Ecoles d'adultes publiques.

Le 6e arrondissement comptait 77 écoles d'adultes pour garçons avec 1057 élèves, 42 écoles de couture ordinaires et 17 ouvroirs avec 620 élèves au-dessus de l'âge obligatoire, d'où le total de 136 écoles d'adultes avec 1677 élèves.

Durée de l'enseignement.

3	mois	à	1	école,
4	„	à	57	écoles,
4½	„	à	5	„
5	„	à	13	„
6	„	à	8	„
8	„	â	3	„
10	„	à	49	„

Le nombre des leçons annuelles variait entre 30 et 50.

Matières d'enseignement.

On enseignait :

1 branche, le dessin, à 22 écoles;
id. la couture, à 17 écoles;
id. le repassage, à 1 école;
id. les sciences ménagères, à 2 écoles;
3 branches, l'allemand, le français, le calcul, à 12 écoles;
id. l'allemand, le calcul, la tenue des livres, à 11 écoles;
4 branches, l'allemand, le français, le calcul, la couture, à 2 écoles;
id. l'allemand, le français, le calcul, la tenue des livres, à 47 écoles;
5 branches, l'allemand, le français, le calcul, la tenue des livres, la couture, à 22 écoles.

Résultats obtenus.

Ont eu la note	Ecoles de garçons.	Ecoles de filles.	Total.
2	58	45	103
3	18	12	30
4	1	2	3

Personnel enseignant. A deux exceptions près, les écoles d'adultes pour garçons étaient dirigées par les instituteurs des localités respectives. Aux écoles de couture étaient préposées 50 institutrices, 7 couturières et 2 sœurs de charité.

Indemnités du personnel enseignant.

Le subside de l'Etat s'élevait à fr.	16276
La part des communes à	2215
Total . . .	18491

Avaient une indemnité de

moins de 100 fr.	14	personnes
100 à 150 „	84	„
150 à 200 „	32	„
200 et plus	6	„

Une distribution de prix a eu lieu à Bascharage, Clemency, Dippach, Garnich, Kehlen, Mamer, Mersch, Tuntange.

La caisse d'épargne était introduite à 7 écoles, où 28 élèves ont versé la somme de 815,60 fr.

b) **Ecoles d'adultes privées.**

Les ouvroirs permanents de Larochette et de Steinfort, dirigés par des religieuses non brevetées et l'école du dimanche de Larochette qui enseignait l'allemand, le français et le calcul et se trouvait également sous la direction d'une sœur non diplômée. Les résultats à toutes ces écoles ont été bons.

RÉCAPITULATION.

Pendant l'année scolaire 1908—1909, le pays comptait *34 écoles gardiennes publiques.*

Arrondissements :	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
							FR.
écoles gardiennes . . .	17	3	5	5	3	1	34
nombre des élèves	825	176	339	279	122	20	1761
indemnités . .	14750	1575	2500	3350	1500	350	24025

Les écoles gardiennes étaient dirigées par 12 maîtresses laïques et 23 religieuses; à l'école de Bonnevoie étaient préposées deux maîtresses.

Ecoles primaires ordinaires.

Les *écoles primaires publiques* étaient au nombre de 864, deux de plus que l'année précédente. Elles se subdivisaient comme suit:

Arrondissements.	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
écoles de garçons	69	47	77	36	25	40	294
écoles de filles .	69	48	70	36	25	40	288
écoles mixtes ordinaires	11	49	13	56	78	29	236
écoles mixtes p. commençants .	11	7	2	12	5	9	46
	160	151	162	140	133	118	864

Les écoles primaires publiques se trouvaient installées dans 481 maisons communales et 5 maisons particulières.

70 salles de classe ne répondaient pas entièrement à leur destination. Elles se répartissaient de la manière suivante entre les différents arrondissements d'inspection.

Arrondissements :	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
Salles défectueuses :	9	13	12	11	7	18	70

Nombre des *logements* fournis au personnel enseignant par les communes respectives:

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
Logements:	35	71	44	67	70	66	353

Un certain nombre de ces logements étaient en mauvais état ou trop petits:

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
Logements de ces deux catégories:	8	16	5	10	14	5	58

Des *places de récréation* faisaient défaut près de 113 maisons d'école; en 40 autres endroits, elles n'étaient pas assez spacieuses ou étaient mal aménagées.

Les *lieux d'aisance* manquaient à 4 écoles. Dans beaucoup de localités, ils étaient de construction défectueuse, trop peu nombreux ou mal entretenus au point de vue de la propreté. A ce sujet, il convient de faire la remarque générale qu'à de très nombreuses écoles, ce sont les élèves auxquels incombe la charge de nettoyer la classe, d'allumer le feu et même de laver les cabinets. Des renseignements détaillés se trouvent dans la première partie de ce rapport.

Elèves des écoles primaires ordinaires.

De l'âge obligatoire.	Arrondissements.						Total.
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	
Garçons	3537	2685	4480	2364	2168	1986	17220
Filles	3609	2550	4123	2262	2224	1864	16632
Total . . .	7146	5235	8603	4626	4392	3850	33852
Sans distinction d'âge.							
Garçons	3719	2788	4549	2476	2271	2101	17904
Filles	3783	2634	4174	2361	2305	1976	17233
Total . . .	7502	5422	8723	4837	4576	4077	35137

En 1907—1908, le total des élèves de l'âge obligatoire ayant été de 32 080, il en résulte qu'en 1908 – 1909, le nombre des élèves de l'âge obligatoire a augmenté de 1772.

Assiduité scolaire.

Absences en demi-journées.

	Arrondissements.						Total.
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	
Absences justifiées							
a) en vertu de l'art. 8	98461	85860	126374	81524	60154	51463	503836
b) en vertu des art. 9 et 14 . .	6871	5733	7140	6022	7043	4972	37781
Absences non justifiées	15298	3919	14366	13441	14547	2392	63963
Total par arrondissement.	120630	95512	147880	100987	81744	58827	605580

Les absences, comparées à celles de l'année 1907 1908, ont, quant à l'art. 8, augmenté de 32278 demi-journées, les absences en vertu de dispenses ont diminué de 3483, et les absences sans permission ont également diminué de 4711, d'où, pour le total, augmentation des absences de 24084 demi-journées.

Moyenne des absences par élève.

	Arrondissements						Total de la moyenne
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	
Absences justifiées en vertu de l'art. 8	13,8	16,4	14,6	17,6	13,6	13,3	14,9
en vertu de dispenses	0,9	1	0,8	1,4	1,6	1,2	1,1
absences sans permission	2,1	0,7	1,6	2,3	3,3	0,6	1,8
total par arrondissement	16,8	18,1	17	21,3	18,5	15,1	17,8
total de la moyenne de 1907—1908. .	17,9	16,3	19,8	18,5	17,7	14,9	17,5
différence en faveur de 1907—1908		1,8		2,8	0,8	0,2	0,3
de 1908—1909 .	1,1		2,8				

Commissions locales.

Les articles 6, 7 et 8 de la loi sur l'enseignement obligatoire ont été appliqués 2049 fois, d'après le tableau plus détaillé qui suit.

	Arrondissements						Total
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	
Art. 6.	426	86	411	113	144	58	1238
Art. 7.	162	58	196	43	40	15	514
Art. 8.	47	54	144	21	24	7	297

L'application en a été négligée dans 763 cas; 36 commissions locales n'ont pas visité les écoles.

L'âge obligatoire était étendu

	Arrondissements					
	1er	2e	3e	4e	5e	6e
à 12½ ans	1 commune	3	2	3 et 4 sect.	9 et 1 sect.	3 et 1 sect.
à 13 ans	3	2	2	1	2	2 sections.

Le personnel enseignant se composait de:

	Arrondissements.						Total
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	
Instituteurs . .	80	81	86	70	80	59	456
Institutrices laïques . . .	48	52	16	43	29	39	227
Institutrices religieuses . . .	34	18	61	27	24	20	184
Total par arrondissement . .	162	151	163	140	133	118	867

Dans ces chiffres sont compris les trois membres suppléants d'Esch et de Luxembourg.

Résultats obtenus aux écoles.

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
N° 1 (très bien) . .	7	1	10	9	„	6	33
N° 2 (bien).	85	67	87	44	65	84	432
N° 3 (satisfaisant)	65	68	57	73	64	26	353
N° 4 (insuffisant) .	3	14	8	12	4	2	43
N° 5 (mal)	„	1	„	2	„	„	3
	160	151	162	140	133	118	864

Les remplaçants d'Esch et de Luxembourg ne sont pas compris.

Revenus du personnel enseignant des écoles primaires publiques.

Arrondissements :	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
Traitements communaux	252861	182779	214119	182043	155862	137747	1125411
Suppléments de traitement	44837,50	55021,87	33068,75	44000	29334,37	38106,25	244368,74
Primes de brevet .	12500	6900	9750	6450	5450	6062,50	47112,50
Indemnités de logement.	44085	19175	30590	16175	14375	11575	135975
Total par arrondissement	354283,50	263875,87	287527,75	248668	205021,37	193490,75	1552867,24

Ecoles primaires supérieures publiques

Arrondissements :	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.	
pour garçons.	3	2	4	2	1	2	14	22
pour filles. . .	3	2	3	„	„	„	8	

Nombre des élèves.

Arrondissements :	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.	
garçons	94	55	160	63	46	66	484	812
filles	171	48	109	„	„	„	328	

Dépenses.

1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
21000	8705	24175,66	6575	9400	6550	76405,66

Le personnel enseignant des écoles primaires supérieures se composait de 16 instituteurs et de 16 institutrices religieuses: deux écoles de garçons et une école de jeunes filles étaient dirigées chacune par deux titulaires, l'école primaire supérieure de Luxembourg, par huit religieuses.

Les résultats obtenus sont représentés par 2 n^s 1, 25 n°s 2 et 4 n°s 3.

Aux conférences d'arrondissement, il a été rendu compte des rédactions allemandes et françaises qui avaient eu pour sujets les questions pédagogiques suivantes:

Pflege der Sprache im mündlichen Ausdruck (in allen Disziplinen, in welchen die deutsche Sprache Hilfssprache ist): *a*) in der Primärschule; *b*) in der Fortbildungsschule.

Exposez sommairement et commentez le système disciplinaire que vous employez dans votre école. Comment contribue-t-il à l'efficacité de votre enseignement, c'est-à-dire à l'instruction et à l'éducation de vos élèves?

Ecoles d'adultes publiques

Nombre des écoles

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
de garçons. . .	65	89	49	79	85	77	444
de filles.	52	76	34	74	77	59	372
Total . . .	117	165	83	153	162	136	816

Nombre des élèves.

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
Garçons.	810	1030	773	791	800	1057	5261
Filles	1049	1407	905	582	1371	620	5934
Total . . .	1859	2437	1678	1373	2171	1677	11195

Dans le nombre de 5934 sont comprises 1908 filles de l'âge obligatoire qui fréquentaient le cours de couture de l'école primaire ordinaire.

Dépenses.

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
a) Subsides de l'Etat.	15126	20280	10593	19155	21295	16276	102725
b) Part des communes	5831	3633	7543	2240	850	2215	22312
Total par arrond.: . .	20957	23913	18136	21395	22145	18491	125037

Les résultats obtenus sont marqués par le n° 1 à 21 écoles, par le n° 2 à 460, par le n° 3 à 321 et par le n° 4 à 11 écoles (3 écoles n'ont pu être visitées).

Le revenu total du personnel enseignant s'élève donc aux sommes suivantes

Ecoles gardiennes	24025 fr.
Ecoles primaires proprement dites . .	1552867 „
Ecoles primaires supérieures	76405 „
Ecoles d'adultes	125037 „
Total. . .	1778334 fr.

A ces chiffres viennent s'ajouter les sommes dépensées pour constructions nouvelles et réparations des bâtiments scolaires, pour acquisition et conservation du mobilier, pour frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien de la propreté dans les maisons d'école et leurs dépendances. Ne sont pas compris non plus les crédits affectés à la distribution des prix, à la fourniture du matériel de classe aux élèves indigents, à la surveillance des élèves pendant les heures d'étude, ni les subsides spéciaux accordés dans l'intérêt de l'instruction primaire. Pour pouvoir indiquer la dépense strictement exacte faite en faveur de l'instruction primaire, il faudrait enfin connaître encore les frais de surveillance et d'administration ainsi que la valeur des maisons et des logements que les communes mettent à la disposition des écoles et du personnel.

Bibliothèques populaires.

Les bibliothèques populaires, disséminées par tout le pays, ne jouissent pas encore partout de la faveur qu'elles méritent; il y en a même quelques-unes qui ne fonctionnent presque pas.

Arrondissements :	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
Nombre des bibliothèques .	28	27	13	29	26	22	145
Nombre des volumes.	3991	2702	2234	2952	1848	2543	16270
Nombre des lecteurs . . .	4109	536	1031	576	523	626	7401

Luxembourg, le 19 février 1910.

L'inspecteur principal des écoles,
Jules KEIFFER.